

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 30 septembre 2025, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la Salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 24 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky (à partir de la question 25), BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MATTON Claudette, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky, SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, CHRETIEN Bruno donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DELANNOY Alain, LEFEBVRE Nadine donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, MANNESSIEZ Danielle donne procuration à IDZIAK Ludovic, BARROIS Alain donne procuration à MULLET Rosemonde, DOUVRY Jean-Marie donne procuration à DRUMÉZ Philippe, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, NEVEU Jean donne procuration à LECLERCQ Odile

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, LECOCQ Bernadette, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur PÉDRINI Léo est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
30 septembre 2025

RELATIONS AVEC LES USAGERS ET PETITE ENFANCE

RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT RELAIS PETITE ENFANCE – 2026-2030

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Garantir un accès aux soins et aux droits pour tous.

Par délibération n° 2018/CC247 du 12 décembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place de services communs au 1er janvier 2019, parmi lesquels figure le Relais Petite Enfance (RPE), anciennement dénommé relais d'assistantes maternelles.

Au 1er janvier 2025, ce RPE intervient sur 37 communes de la Communauté d'Agglomération.

Par délibérations de leurs conseils municipaux respectifs, les communes d'Auchy-les-Mines et Annequin ont sollicité leur adhésion au service Relais Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération, respectivement au 1er juillet 2025 et 1er janvier 2026.

Ainsi, le Relais Petite Enfance interviendra, à compter du 1er janvier 2026 sur 39 communes de la Communauté d'Agglomération, dont la liste figure en annexe.

Ce service dispose d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales, qui à travers le référentiel national et les financements alloués, fixe le cadre d'intervention des RPE.

L'agrément en vigueur arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Il convient donc de solliciter l'agrément du Relais Petite Enfance (RPE) pour la période 2026-2030 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), fondé sur le projet de fonctionnement et les budgets prévisionnels établis et annexés à la présente délibération.

Sur la base du futur périmètre d'intervention du service, un comité partenarial s'est réuni le 11 septembre 2025 pour partager le dossier d'agrément et les perspectives de fonctionnement.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 17 septembre 2025, il est proposé à l'Assemblée de solliciter l'agrément du Relais Petite Enfance auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer tout document y afférant. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de solliciter les agréments auprès des différents services de l'Etat.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'agrément Relais Petite Enfance pour la période 2026-2030.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer tout document y afférent.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 03 OCT. 2025

Et de la publication le : 06 OCT. 2025
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,



DUHAMEL Marie-Claude

U. Duhamel



DUHAMEL Marie-Claude

U. Duhamel



EVALUATION

du Projet Relais Petite Enfance

SOMMAIRE

1 Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

2 Le fonctionnement et les moyens du relais

- 2.1 Les ressources humaines
- 2.2 Les moyens
- 2.3 Planning hebdomadaire et temps annuel

3 Le Relais dans la politique Petite Enfance et son implantation sur le territoire

- 3.1 L'inscription du Relais dans la politique Petite Enfance
- 3.2 Les lieux d'intervention du Relais
- 3.3 La connaissance des services du territoire et leur communication

4 La mise en œuvre des missions du Relais

- 4.1 Mission 1 : les Relais ont une mission d'information en direction des familles et des professionnels de la Petite Enfance
- 4.2 Mission 2 : les Relais offrent un cadre de rencontre et d'échanges de pratiques professionnelles
- 4.3 Mission 3 : les Relais comme lieu d'observation des conditions d'accueil des jeunes enfants

5 Les missions complémentaires

6 La communication

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais : Relais Petite Enfance Artois – Lys Romane	
Adresse administrative : Route de la Victoire 62330 Isbergues	
Numéro(s) de téléphone : 03-21-66-34-70	06-43-15-29-45 / 07-88-25-23-79/03-91-82-67-45
Adresse email : relaispetiteenfance@bethunebruay.fr	
Date de création : janvier 2017	
Période contractuelle : du 1/01/2025 au 31/12/2025	

Gestionnaire :	
Nature juridique : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane CABBALR	
Adresse : Hôtel communautaire 100 avenue de Londres CS 40548, 62411 Béthune Cedex	
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : THERACHE Brigitte	
Coordonnées de contact : 03-21-61-50-00 / 07-85-02-85-41 brigitte.therache@bethunebruay.fr	

Communes et intercommunalités couvertes par le relais
37 communes : Auchy-au-Bois - Blessy - Bourecq - Burbure - Busnes -Calonne/Lys- Cambrin - Cuinchy- Ecquedecques - Estrée-Blanche
Ferfay - Festubert-Givenchy lès la Bassée- Gonnehem - Guarbecque - Ham-en-Artois - Isbergues - Lambres-lez-Aire - Liettes -
Ligny-les-Aire - Lillers - Lingham - Locon - Lorgies - Mazinghem - Mont-Bernanchon - Norrent-Fontes - Quernes - Rely - Richebourg
-Robecq - Rombly - Saint-Floris - Saint-Hilaire-Cottes - Saint-Venant - Vieille chapelle - Witternesse

2. Le fonctionnement et les moyens du Relais

2.1 – Les ressources humaines

Présentation du ou des animateur(s)

Animateur	Nom et Prénom	Préciser la période d'exercice si changement d'animateur	Nbre d'heures <i>Préciser la base de calcul (35h,39h)</i>	Equivalent Temps Plein <i>Ex. 0.6 pour 21h/35h</i>	Diplôme
Animateur 1	BALESDENT MÉLANIE		35h	1	DEES
Animateur 2	BAUSSART MAUREEN		28h	0.80	DEEJE
Animateur 3	BIZOUART ANGELIQUE		35h	1	BTS ESF
Animatrice 4	FLAMENT CAROLINE		35h	1	DEEJE
Animateur 5	VARRIN-DOYER DORIS		35h	1	DEES
Nbre total d'ETP pour le relais	4.80			4.80	

La formation continue et/ou analyse de pratiques

Animateur	Formation (s) ou sollicitée (s)	Analyse des pratiques sollicitée	Formation (s) ou analyse obtenue (s)	Thème(s)	Remarques
Animateur 1	Découverte et maîtrise du nouveau logiciel Inoé (2j) Prestataire logiciel Aïga Inoé		Oui	Découverte et maîtrise du nouveau logiciel Inoé (2j) Prestataire logiciel Aïga Inoé	
	Accueil et renseignements des personnes ayant une déficience intellectuelle (3h) APEI les papillons blancs		Oui	Accueil et renseignements des personnes ayant une déficience intellectuelle (3h) APEI les papillons blancs	

	Webinaire épuisement professionnel des assistants maternels (3h) CNFPT		Oui	Webinaire sur l'épuisement professionnel des assistants maternels (3h) CNFPT	
Animateur 2	Découverte et maîtrise du nouveau logiciel Inoé (2j) Prestataire logiciel Aïga Inoé Sauveteur Secouriste du Travail (1j) CNFPT		Oui Oui	Découverte et maîtrise du nouveau logiciel Inoé (2j) Prestataire logiciel Aïga Inoé Sauveteur Secouriste du Travail (1j) CNFPT	
Animateur 3	Découverte et maîtrise du nouveau logiciel Inoé (1j) Prestataire logiciel Aïga Inoé Accueil et renseignements des personnes ayant une déficience intellectuelle (3h) APEI les papillons blancs Webinaire les comptines du monde (3h) CNFPT Webinaire cultiver la sensibilité musicale (3h) CNFPT		Oui Oui Oui Oui	Découverte et maîtrise du nouveau logiciel Inoé (1j) Prestataire logiciel Aïga Inoé Accueil et renseignements des personnes ayant une déficience intellectuelle (3h) APEI les papillons blancs Webinaire « les comptines du monde » (3h) CNFPT Webinaire « cultiver la sensibilité musicale » (3h) CNFPT	
Animateur 4	Découverte et maîtrise du nouveau logiciel Inoé (2j) Prestataire logiciel Aïga Inoé Accueil et renseignements des personnes ayant une déficience intellectuelle (3h) APEI les papillons blancs		Oui Oui Oui	Découverte et maîtrise du nouveau logiciel Inoé (2j) Prestataire logiciel Aïga Inoé Accueil et renseignements des personnes ayant une déficience intellectuelle (3h) APEI les papillons blancs	

	<p>Webinaire communication constructive (3h) CNFPT</p> <p>Pratique Feldenkrais (1j) Culture commune</p> <p>Webinaire Kamishibai (3h) CNFPT</p> <p>Activité de détente 0-3 ans (2j) CNFPT</p>		<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Webinaire « communication constructive » (3h) CNFPT</p> <p>Pratique Feldenkrais (1j) Culture commune</p> <p>Webinaire Kamishibai (3h) CNFPT</p> <p>Activité de détente 0-3 ans (2j) CNFPT</p>	
Animateur 5	<p>Découverte et maîtrise du nouveau logiciel Inoé (2j) Prestataire logiciel Aïga Inoé</p> <p>Accueil et renseignements des personnes ayant une déficience intellectuelle (3h) APEI les papillons blancs</p> <p>Attachement séparation et retrouvailles (3j) CNFPT</p>		<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Découverte et maîtrise du nouveau logiciel Inoé (2j) Prestataire logiciel Aïga Inoé</p> <p>Accueil et renseignements des personnes ayant une déficience intellectuelle (3h) APEI les papillons blancs</p> <p>Attachement séparation et retrouvailles (3j) CNFPT</p>	

2.2– Les moyens

LES LOCAUX

Le relais dispose de	Oui	Non	Les locaux permettent-ils un accueil dans de bonnes conditions ?	Remarque
Un bureau d'accueil réservé au Rpe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	OUI <input checked="" type="radio"/> NON <input type="radio"/>	<p>Un bureau est réservé au RPE à la Maison de l'Enfance et de la Famille à Isbergues avec possibilité d'accueillir en rendez-vous</p> <p>Un bureau est réservé au RPE à l'antenne communautaire de Lillers mais sans possibilité d'accueil du public dans ce bureau</p> <p>Deux bureaux sont réservés au RPE au centre social de Richebourg avec possibilité d'accueillir en rendez-vous</p>
Salle d'animations réservée au Rpe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	OUI <input checked="" type="radio"/> NON <input type="radio"/>	Lieu fixe d'animation à la Maison de l'Enfance et de la Famille (route de la Victoire à Isbergues) ainsi qu'au Centre social de Richebourg (5 rue de la Briqueterie)
Le relais utilise :				
Des salles mises à disposition	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	OUI <input checked="" type="radio"/> NON <input type="radio"/>	Les 37 communes mettent à disposition des salles pour les animations ou temps forts (salle des fêtes généralement) selon un planning bimestriel établi selon les périodes scolaires.

Des bureaux mis à disposition	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	OUI <input checked="" type="radio"/>	NON <input type="radio"/>	Un bureau est mis à disposition à la Maison de l'Enfance et de la Famille (route de la Victoire à Isbergues), au Centre social de Richebourg (5 rue de la Briqueterie) ainsi qu'à l'antenne communautaire de Lillers pour l'accueil du public (parents, assistants maternels)
-------------------------------	----------------------------------	-----------------------	--------------------------------------	---------------------------	---

▪ LE MATERIEL LOGISTIQUE

Le relais dispose de	Oui	Non	Remarque
Ordinateur fixe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Chaque animatrice dispose d'un ordinateur fixe
Ordinateur portable	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Chaque animatrice dispose d'un ordinateur portable
Logiciel de gestion	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Logiciel AIGA Inoé + logiciel gestion d'inscription (interne à la CABBALR)
Accès internet	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	+ accès sur téléphones portables
Ligne fixe directe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Lignes fixes directes à la Maison de l'Enfance et de la Famille à Isbergues, ainsi qu'à Richebourg A l'antenne communautaire de Lillers : agent d'accueil avec standard téléphonique
Téléphone portable	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Deux téléphones portables pour le service
Adresse mail personnalisée	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Chaque animatrice dispose d'une adresse professionnelle personnalisée
Adresse mail générale	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	relaispetiteenfance@bethunebruay.fr

Le relais dispose de	Oui	Non	Remarque
Photocopieur	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Utilisation du photocopieur de l'antenne communautaire de Lillers
Imprimante	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Une imprimante dans le bureau à Isbergues et à Richebourg
Mobilier adapté aux différents accueils	<input checked="" type="radio"/>		Achat spécifique petite enfance
Matériel pédagogique adapté (tapis, jeux...)	<input checked="" type="radio"/>		Renouvellement chaque année
Véhicule	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Quatre véhicules : un Jumpy, un Kangoo, un Master pour les animations itinérantes et une Zoé pour les RDV, formations, rencontres partenaires et animations (ne nécessitant pas trop de matériel encombrant)
Outils de communication qui permettent d'identifier le relais	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<p>*Site de la CABBALR identifiant le RPE : https://www.bethunebruay.fr/fr/relais-petite-enfance</p> <p>*Affiche sur les portes du bureau d'Isbergues et Richebourg et dans le hall d'accueil d'Isbergues et de Richebourg.</p> <p>*Agent d'accueil à Lillers et mise à disposition des mêmes documents qu'à Isbergues et Richebourg.</p> <p>Un journal du RPE (semestre) a été créé en juin 2025 pour diffusion aux communes, partenaires et aux assistants maternels en plusieurs exemplaires pour partage auprès des parents-employeurs</p> <p>Page Facebook privée pour les assistants maternels, parents employeurs et ouverture aux communes en 2025</p>

--	--	--	--

▪ **LE BUDGET « ANIMATION »**

Les animatrices disposent	Oui	Montant	Non	Si non, pourquoi ?
D'un budget d'animation défini annuellement	<input checked="" type="radio"/>	14 000€	<input type="radio"/>	
Ce budget permet de	Oui	Non	Remarque	
Disposer d'une documentation adaptée	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Des emprunts de livres sont possibles pour les assistants maternels via une plateforme en ligne créée en mai 2025	
D'acheter le petit matériel pour les animations	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	L'acquisition de petit matériel permet par ailleurs à l'équipe d'enrichir sa proposition de malles pédagogiques, également disponibles à l'emprunt par les assistantes maternelles	
De faire appel à des intervenants extérieurs	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Intervenant musique, ferme pédagogique	
De proposer des activités adaptées aux besoins des assistants maternels	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Des actions concrètes seront organisées en ce sens au cours du second semestre 2025	
Autres : précisez :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		

▪ **Planning hebdomadaire**

Positionner sur le tableau la répartition des activités professionnelles (*par catégorie*) :

Animation collective/accueil physique/accueil téléphonique/temps administratif/mission observation/partenariat

Planning Type par animatrice qui peut être modifié (jour) selon les demandes de RDV, réunions...



Animatrice 1 (1ETP) Mélanie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin (horaires)	8h30 à 12h Administratif	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h30 Animation Collective 11h30 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage -----ou----- 8h30 à 12h Information/ Permanence	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h30 Animation Collective 11h30 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage -----ou----- 8h30 à 12h Mail	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h30 Animation Collective 11h30 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h30 Animation Collective 11h30 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage	Possibilité de présence pour formation assistants maternels et /ou réunion d'échange de pratique et groupe de parole (samedi ou soir dans la semaine)
Après-midi (horaires)	13h30 à 17h Information/ Permanence	13h30 à 17h Mission observatoire	13h30 à 17h Administratif	13H30 à 17H travail en réseau et partenariat (rencontres, réunion, CTG contact etc.),	13h30 à 17h Information/ Permanence Mail	
TOTAL Heures	7h	7H	7H	7H	7H	

Renfort animation le mardi S3 et le mercredi S2 et S4

Planning Type par animatrice qui peut être modifié (jour) selon les demandes de RDV, réunions...

Animatrice 2 (o.80 ETP) : Maureen	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<i>Matin (horaires)</i>	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h30 Animation Collective 11h30 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage	8h30 à 12h Permanence Mail		8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h30 Animation Collective 11h30 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage	8h30 à 12h Administratif	Possibilité de présence pour formation assistants maternels et /ou réunion d'échange de pratique et groupe de parole (samedi ou soir dans la semaine)
<i>Après-midi (horaires)</i>	13h30 à 17h Observatoire	13h30 à 17h Administratif		13h30 à 17h travail en réseau et partenariat (rencontres, réunion, CTG contact etc.),	13h30 à 17h Permanence	
TOTAL Heures	7H	7H	0H	7H	7H	

Planning Type par animatrice qui peut être modifié (jour) selon les demandes de RDV, réunions...

Animatrice 3 (1ETP) Angélique	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin (<i>horaires</i>)	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h30 Animation Collective 11h30 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage	8h30 à 12h Observatoire	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h30 Animation Collective 11h30 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage	8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes 9h15 à 11h30 Animation Collective 11h30 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage	8h30 à 12h Information/ Permanence Mail	Possibilité de présence pour formation assistants maternels et /ou réunion d'échange de pratique et groupe de parole (samedi ou soir dans la semaine)
Après-midi (<i>horaires</i>)	13h30 à 17h Information/ Permanence Mail	13h30 à 17h Information/ Permanence	13h30 à 17h Administratif	13H30 à 17H travail en réseau et partenariat (rencontres, réunion, CTG contact etc.),	13h30 à 17h Administratif	
TOTAL Heures	7h	7H	7H	7H	7H	

Planning Type par animatrice qui peut être modifié (jour) selon les demandes de RDV, réunions...



Animatrice 4 (1ETP) Caroline	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin (horaires)	<p>8h30 à 12h</p> <p>Information/ Permanence</p> <p>Mail</p>	<p>8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes</p> <p>9h15 à 11h30</p> <p>Animation Collective</p> <p>11h30 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage</p>	<p>Mission observatoire de 8h30 à 12h</p>	<p>8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes</p> <p>9h15 à 11h30</p> <p>Animation Collective</p> <p>11h30 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage</p>	<p>8h30 à 9h15 déplacement sur les communes itinérantes</p> <p>9h15 à 11h30</p> <p>Animation Collective</p> <p>11h30 à 12h retour à l'antenne administrative après nettoyage</p>	<p>Possibilité de présence pour formation assistants maternels et /ou réunion d'échange de pratique et groupe de parole (samedi ou soir dans la semaine)</p>
Après-midi (horaires)	<p>13h30 à 17h Administratif</p>	<p>13h30 à 17h Administratif</p>	<p>13h30 à 17h Information/ Permanence</p> <p>Mail</p>	<p>13H30 à 17H travail en réseau et partenariat (rencontres, réunion, CTG contact etc.),</p>	<p>13h30 à 17h Information/ Permanence</p>	
TOTAL Heures	7h	7H	7H	7H	7H	



▪ **Répartition hebdomadaire du temps de travail de l'animatrice**

Animatrice à 80% :

Activités	Nbre d'heures 28h	% du temps de travail
Animations	4.50	16.07
Informations	7.00	25
Observation	3.50	12.5
Partenariat	3.50	12.5
Administratif	7.00	25
Autres activités : préciser	2.50 (déplacement et manutention / installation activité)	8.93

Animatrice à 100% :

Activités	Nbre d'heures 35h	% du temps de travail
Animations	6.75	19.28
Informations	10,50	30
Observation	3,50	10
Partenariat	3.50	10
Administratif	7.00	20
Autres activités : préciser	3.75 (déplacement / manutention/installation activité)	10.72

▪ **Période de fermeture du relais**

Est-ce que le relais a connu des périodes de fermeture

OUI - NON

3. Le Relais dans la politique Petite Enfance et son implantation sur le territoire

3.1 – L'inscription du Relais dans la politique Petite Enfance

Le Rpe est-il impliqué dans :

	Oui	Non	L'instance n'existe pas sur le territoire
La Convention Territoriale Globale (Ctg)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le réseau départemental des Rpe	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Au moins une commission d'attribution des places en Eaje du territoire	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Participation aux actions du réseau inter Relais local	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Autres instances à valoriser :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<i>Si oui, préciser</i>			
Dans le cadre de la CTG			

Un comité de pilotage existe-t-il pour le suivi d'activité du Rpe ?

OUI ●

NON ○

Dates des Copil : le 5 février 2025 : bilan 2024 des 2 RPE (CABBALR ET BAS PAYS) , perspectives 2025 sur le nouveau périmètre : 37 communes

Quels sont les acteurs participants à ce Comité de Pilotage :

	Le partenaire a été convié		Le partenaire a participé	
	Oui	Non	Oui	Non
Représentants du gestionnaire	●	○	●	○
Animateur (s) du Rpe	●	○	●	○
Coordinateur petite enfance du territoire	●	○	●	○
Elus	●	○	●	○
Représentant (s) de la Caf	●	○	●	○
Représentant (s) du Conseil départemental - Pmi	●	○	●	○
Représentant (s) de la Msa	●	○	○	●
Représentant (s) des familles	○	●	○	●
Représentant (s) de l'accueil individuel (as mat à domicile ou Mam, garde à domicile)	○	●	○	●
Représentant (s) d'Eaje	●	○	●	○
Autre (s)	●	○	●	○

Si autre (s), préciser : Association « gamins exceptionnels », chargés de coopération de la CTG, Direction CABBALR. Cette instance de suivi se réunit à minima une fois par an

Remarques	

3.2 – Les lieux d'intervention du Relais

Indiquer le nom de toutes les communes dans lesquelles une action « relais » s'est déroulée : permanences, ateliers...

Lieux d'implantation du Relais		Fréquence et nature des interventions dans ces lieux
Auchy au bois	Ligny-lez-Aire	<p>Pour toutes communes Temps d'éveil / temps forts de 9h15 à 11h30 Selon un planning bimestriel</p>
Blessy	Lillers	
Bourecq	Linghem	
Burbure	Locon	
Busnes	Lorgies	
Calonne-sur-la-Lys	Mazinghem	
Cambrin	Mont-Bernanchon	
Cuinchy	Norrent-Fontes	
Ecquedecques	Quernes	
Estrée-Blanche	Rely	
Ferfay	Richebourg	
Festubert	Robecq	
Givenchy-lès-la-Bassée	Rombly	
Gonnehem	Saint-Floris	
Guarbecque	Saint-Hilaire-Cottes	
Ham-en-Artois	Saint-Venant	
Isbergues	Vieille-Chapelle	
Lambres-lez-Aire	Witternesse	
Liettres		

	Oui	Non
Des changements relatifs aux lieux d'implantation et d'intervention du Relais sont-ils intervenus ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
<i>Si OUI, lesquels ?</i>		
Au regard du diagnostic du territoire et de la fréquentation de ces lieux, l'implantation est-elle toujours pertinente ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

3.3 – La connaissance des services du territoire et leur communication

Le Relais renseigne précisément (fonctionnement général, projet pédagogique, type de contrat, tarifs...) les familles sur :	Oui	Lesquel(s) uniquement à compléter pour les Eaje et les Mam	Non	Pourquoi
Les Eaje Psu	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Eaje Paje	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Mam	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Assistants Maternels susceptibles de travailler sur des horaires atypiques *	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Assistants Maternels susceptibles d'accueillir des enfants en urgence*	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Assistants Maternels susceptibles d'accueillir des enfants en situation de handicap*	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Les Associations d'Aide à Domicile	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Le site monenfant.fr	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>	
Autre				

Outils utilisés par le Rpe pour informer les familles sur les différents modes d'accueil :

	Oui	Non
Organisation de rendez-vous individuels avec les familles (en face à face, par téléphone, par visio)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Remise de la liste des assistants maternels agréés du territoire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Remise de la liste des EAJE du territoire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le site monenfant.fr	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Remise de la liste des salariés du territoire exerçant une garde des enfants à domicile	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Organisation de portes ouvertes	<input checked="" type="radio"/>	
Organisation de réunions d'informations collectives	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Participation à des forums petite enfance...)	<input checked="" type="radio"/>	
Réalisation de supports de communication (plaquettes, affiches, ...)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres, <i>préciser la ou les autres actions mise en place :</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

La liste des assistants maternels agréés aux familles

	Oui	Non
Cette liste précise-elle les offres spécifiques des assistants maternels ?		
• En périscolaire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
• En horaires atypiques	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Accueil en urgence	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cette liste précise-elle les disponibilités des assistants maternels ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
A quelle fréquence la liste des assistants maternels est-elle mise à jour ?		
○ Une fois par semaine		
○ Une fois par mois		
● Une fois par trimestre		

- Une fois par semestre
- Une fois par an
- Pas de mise à jour

Autres

Oui

Non

4. La mise en œuvre des missions du Relais

4.1 – MISSION 1 : les Relais ont une mission d'information en direction des familles et des professionnels de la Petite Enfance

▪ L'information à destination des parents

Consignes :

- Par tous les moyens de communication : sur place (avec ou sans rendez-vous), par téléphone, par mail ou visio
- Une famille qui a contacté le Rpe 3 fois dans l'année doit être comptabilisée 3 fois

Dont le motif principal portait sur : année par année

	Nombre de contacts		
	Année 2023	Année N-2	2025 (1/01/25 au 30/06/25 : 6 mois)
La recherche d'un mode d'accueil	<input type="text"/>	<input type="text"/>	99
Le rôle d'employeur ou le contrat de travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>	80
L'accompagnement à la parentalité	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Autres sujets : médiation	<input type="text"/>	<input type="text"/>	1

Typologie des demandes d'accueil des familles ayant contacté le Relais	Année 2023	2024	Année 2025 (6 mois)
Nombre de demandes en accueil collectif (A)			17
Nombre de demandes en accueil auprès d'un assistant maternel (B)			32
Nombre de demandes d'accueil en garde d'enfants à domicile (C)			1
Spécificité de la demande d'accueil			
Nombre de demandes en horaires atypiques ¹			9
Nombre de demandes d'accueil en urgence ²			0
Nombre de demandes pour des enfants en situation de handicap ³			0
Nombre de demandes d'accueil avant et après la classe			5
Autres demandes particulières (préciser)			0
Nombre total de demandes (A+B+C)			50

¹ Sont considérés comme atypiques, les horaires avant 7h00 et après 20h00 ou le week-end.

² Sont considérés comme urgentes les demandes correspondant à des besoins non prévisibles pour lesquels une réponse rapide (maximum une semaine) est nécessaire.

³ Sont considérés comme enfant en situation de handicap : (A compter du 1^{er} janvier 2020, les enfants dans les situations suivantes sont pris en compte par le bonus « inclusion handicap »)

- les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation enfant handicapé (Aeeh) ;
- l'enfant est inscrit dans un parcours bilan/intervention précoce, après une orientation par les plateformes départementales de coordination et d'orientation ;
- l'enfant est pris en charge régulièrement par un Centre d'Action Médico-sociale Précoce (Camsp) ;
- l'enfant est orienté par la Mdph vers une prise en charge en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) ou en service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (Safep) ;
- l'enfant nécessite, sur diagnostic d'un centre hospitalier ou d'un médecin de Pmi, « une prise en charge globale thérapeutique, éducative ou rééducative compte tenu d'un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices ou du diagnostic d'une pathologie ou d'une atteinte sensitive ou motrice grave »

Analyse des demandes et de leur évolution

Le Relais Petite Enfance de la CABBALR, récemment étendu à 37 communes au 1er janvier 2025, n'a que six mois d'existence à cette échelle. Cependant certains constats peuvent être dégagés, à partir de l'observation de terrain, de l'expérience des animatrices, ainsi que des échanges informels avec les parents et les assistantes maternelles.

Secteur Est du RPE (ex Bas Pays)

- On note l'arrivée de nouvelles assistantes maternelles agréées sur les communes de Richebourg, Festubert et Lorgies.
- Aucune nouvelle structure d'accueil n'a été ouverte sur ce secteur.
- Les demandes « classiques » (temps plein en semaine) trouvent généralement une réponse satisfaisante. En revanche, l'accueil de fratries et les horaires atypiques restent problématiques.
- La commune de Vieille-Chapelle ne compte actuellement aucun assistant maternel. Une crèche en mode PAJE y est implantée.
- Il n'existe pas de crèche sous financement PSU sur ce territoire.

Il est à souligner que certaines assistantes maternelles font part d'une baisse significative de la demande. Ce phénomène, inédit sur ce secteur, mérite attention. À titre d'exemple, à Lorgies, une professionnelle nouvellement agréée n'a pas encore trouvé d'employeurs après six mois de démarches actives.

Secteur Ouest du RPE (ex CABBALR)

- Un projet de Maison d'Assistants Maternels (MAM) est à l'étude sur la commune de Rely. L'équipe du RPE accompagne activement les porteurs de projet et les élus.
- Trois nouvelles assistantes maternelles ont été agréées depuis janvier 2025 (à Isbergues et Lillers).
- De nombreux départs à la retraite sont observés, notamment sur l'ex-territoire de la CABBALR (29 communes), ce qui impacte progressivement l'offre disponible.

Constats transversaux aux deux secteurs

- Les demandes d'accueil en horaires atypiques et/ou périscolaires demeurent difficiles à satisfaire sur l'ensemble du territoire.

- Les animatrices observent des pratiques variables selon les secteurs de PMI.

La multiplicité des plateformes de mise en relation (ex : Nounou Top, Market Place...) rend le recueil de données plus complexe et fragilise la lisibilité globale de la situation locale pour les services du RPE.

Le RPE couvre trois antennes MDS (Maisons du Département Solidarité) : Lillers, Noeux-les-Mines et Béthune. À ce titre, les équipes relèvent les éléments suivants :

Les assistants maternels obtiennent généralement un agrément pour quatre enfants. Bien que les critères se soient légèrement renforcés, les retours des professionnelles à ce jour sont plutôt positifs concernant leurs relations avec la PMI.

Des difficultés dans la procédure de renouvellement de l'agrément sont exprimées par certaines assistantes maternelles, qui pourraient conduire un sentiment de découragement et d'incompréhension. Voire à ruptures d'activité prématurées. Soucieuse d'apporter des réponses, l'équipe du RPE a proposé la mise en place d'une réunion d'information, coanimée avec la responsable de la MDS de Lillers, sur les règles de sécurité, l'exercice de l'agrément et les contrôles.

Retour des familles

Les familles expriment parfois des difficultés à exercer leur rôle d'employeur (aspects administratifs, compréhension des textes, gestion des contrats...). Certaines d'entre elles, pour simplifier ces démarches, choisissent de se tourner vers une structure collective pour un second ou troisième enfant, si les horaires d'accueil le permettent.

Enfin, quelques situations complexes ont été signalées. Exemple : certaines familles ont dû mettre un terme à un contrat de travail à l'entrée à l'école de leur enfant (6 ans), en raison du coût que représente alors l'augmentation des charges sociales à verser à l'URSSAF.

Perspectives pour le projet de renouvellement

L'enjeu sera de maintenir une offre d'accueil suffisante et adaptée aux besoins des familles sur notre territoire tout en veillant à ce que les assistantes maternelles conservent un niveau d'activités suffisant.

L'équipe prévoit de se rapprocher des associations et structures répertoriant les gardes à domicile afin de pouvoir orienter davantage les parents en difficultés dans leur recherche d'accueil pour leur enfant en horaires atypiques et en périscolaires. Malheureusement, très souvent, le coût de ce mode de garde est très élevé et ne permet pas aux familles d'y accéder.

Le déploiement sur notre territoire des offres d'emploi créées par les animatrices et envoyées aux assistantes maternelles devraient faciliter la mise en relation des familles et des salariées.

▪ L'information à destination des professionnels

Motif principal	Contacts reçus					
	Accueil en permanences - sur rendez-vous – mail – téléphone					
	AM			Garde à domicile		
	Année 2023	Année N-2	2025 (6 mois)	Année 2023	Année N-2	2025 (6 mois)
Information relative à l'exercice du métier			87			1
Information relative à la disponibilité d'accueil			152			0
Information relative au fonctionnement du Rpe			94			5
Information sur le statut <i>(droit du travail, contrat, convention collective).</i>			53			0
Informations pédagogiques, éducatives, soutien professionnel, accompagnement à la parentalité.			2			0
Autres formations continues			48			0
TOTAL GENERAL			436			6

Analyse des demandes et de leur évolution

À la suite de la fusion des deux RPE, chaque assistante maternelle des nouvelles communes adhérentes a été contactée au moins une fois par téléphone. Cet échange avait pour objectifs de présenter le nouveau service, recueillir les autorisations de correspondance, faire un point sur leur activité, ainsi que leur expliquer les modalités d'inscription aux ateliers d'éveil.

À l'issue de cet appel, un courriel leur a été adressé contenant une fiche de renseignement, destinée à collecter les données nécessaires à la mission d'observation. Une majorité d'entre elles y a répondu.

Les animatrices constatent une diminution des contacts administratifs directs entre les parents et le RPE. En effet, certains parents privilégient désormais l'usage de plateformes privées (telles que Top-Assmat, Zen avec mon Assmat, etc.), parfois sur recommandation des assistantes maternelles elles-mêmes.

Le RPE est alors sollicité en second recours, notamment lorsque des incompréhensions ou des désaccords surviennent concernant les documents ou les calculs générés par ces sites.

Par ailleurs, plusieurs plateformes en ligne, comme Pajemploi, simplifient aujourd'hui les démarches administratives des parents employeurs.

Perspectives pour le projet de renouvellement

Actions de valorisation et de promotion du métier d'assistant maternel (participation à des forums métiers ou dans les établissements scolaires, actions mise en place dans le cadre de la CTG)

Reconduction, si besoin, de séances d'analyse de pratiques pour aller plus loin dans l'accompagnement et le soutien de la profession d'assistant maternel

Mise en place de temps d'échanges ; réunions autour de pratiques diverses (fabrication de produits ménager respectueux de l'environnement, zéro déchet etc.)

Lutter contre l'épuisement professionnel des assistantes maternelles. Il s'agira également de développer le partenariat avec les services de PMI afin de sauvegarder un climat de confiance dans les échanges des assistantes maternelles avec ce service.

▪ **Le Rpe permet les rencontres entre les familles en recherche d'un mode d'accueil et les professionnels**

Nombre d'assistants maternels acceptant :

	2023	N-2	Année 2025 (6 mois)	
L'accueil en horaires atypiques (avant 07h00, après 20h00, le week-end)			61	Assistants maternels
L'accueil en urgence			92	Assistants maternels
L'accueil d'enfants en situation de handicap			79	Assistants maternels
L'accueil en périscolaire			128	Assistants maternels

Le Rpe a-t-il mis en place des actions de prospection pour recenser les disponibilités des professionnels (assistants maternels et gardes à domicile) ?

OUI NON

**Si OUI, préciser les actions mises en place : mailing et phoning (mise à jour régulière des listes)
Au niveau des gardes à domicile, elles ne sont pas toutes répertoriées (non connues du RPE)**

Le Rpe organise-t-il des événements (speed dating, portes ouvertes, ...) pour faciliter la rencontre entre les familles et les professionnels ?

OUI NON

Analyse des demandes et de leur évolution – quels constats ?

Diminution du nombre d'assistantes maternelles et vieillissement, à l'image des évolutions à l'échelle nationale

De nombreuses réorientations professionnelles sont constatées

L'augmentation de la tranche d'âge des assistants maternels entraîne également une réflexion sur la "valeur travail" en opposition au confort de vie : horaires classiques, semaines de repos supérieures aux 5 cp...

Manque de reconnaissance de la société et des familles ; grosse déception par rapport à l'évolution du Complément de libre de choix du Mode de Garde (CMG) qui entrainerait davantage, selon les assistantes maternelles, la fuite des familles vers les structures.

Problèmes relationnels avec les parents de plus en plus évoqués par les assistants maternels lors d'échanges informels : beaucoup reprochent aux parents leur manque de respect à l'égard du contrat et un "laisser-aller" au niveau éducatif

De moins en moins d'accueil en périscolaire chez les assistants maternels, trop contraignant et peu rémunérateur. Toutefois bon nombre de communes ont étendu leur offre. Cela reste problématique pour les périscolaires en horaires atypiques notamment s'il n'y pas de relais possible dans la famille.

ANALYSE DES ANNEES PRECEDENTES

Il y a une augmentation des demandes et un déséquilibre qui s'accroît entre l'offre et la demande (diminution du nombre d'assistants maternels)

Notre territoire d'intervention ne souffre pas de sous-activité. Certains professionnels peuvent se permettre d'être plus exigeants dans leurs conditions de travail (par exemple ne plus travailler le mercredi). Lorsqu'une sous-activité est observée, elle est souvent choisie.

Malgré toute la sensibilisation menée sur ce thème, le nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir un enfant en situation de handicap diminue

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romane dispose d'une charte handicap. Le RPE s'inscrit dans ce cadre.

Le travail sera à poursuivre afin de susciter davantage d'intérêt face à l'accueil et l'accompagnement d'enfants en situation de handicap.

Il persiste par ailleurs une difficulté pour les familles d'avoir recours à une solution d'accueil en périscolaire ou en horaires atypiques, notamment pour les enfants accueillis précédemment en EAJE ou MAM.

4.2 – MISSION 2 : les Relais offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

▪ Les temps d'échanges avec les assistants maternels :

Thème	Nombre de séances en ...									
	Entretiens individuels en face-à-face			Groupes de paroles et d'échanges entre professionnels				Réunions collectives ou conférences thématiques		
	2023	2024	2025 (6 mois)	N-3	N-2	2025 6 mois		N-3	N-2	2025 (6 mois)
Les conditions d'accès et d'exercice du métier			87			0				0
Le droit du travail			51			0				0
Les formations continues Formation Initiale SST/ Se repérer dans les troubles du spectre de l'autisme chez l'enfant / Prendre soin de soi et prévenir l'épuisement professionnel soit 6 jours de formation			48			0				6
Les passerelles entre les différents métiers			0			0				0
Les besoins de l'enfant (sommeil, alimentation, ...)			0			0				0
L'éveil et le développement du jeune enfant (aménagement de l'espace, étapes développement, compétences langagières,			2			0				8

sociales, pré-mathématiques, lecture partagée...)									
Les ressources du territoire			0			0			0
Le site monenfant.fr (accompagnement sur les démarches d'inscription et de déclaration...)			24			0			0
Présentation de la charte nationale d'accueil du jeune enfant			0			0			1
Autres sujets									1

Préciser le ou les autres sujets :

En présentiel et en visio : réunion

France Travail : sur droit et démarches en partenariat avec le RPE de la CCFL

Le Rpe a-t-il organisé des séances d'analyse de la pratique avec les professionnels sur la période ?

OUI NON

Précisez l'année et la qualification de ce(t)(s) intervenant(s) :

Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous-activité	2023	2024	2025(6 mois)
Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous-activité au Relais (A) :		0	4
Nombre total d'assistants maternels ayant bénéficié de l'accompagnement du Relais (réunions collectives et/ou entretiens individuels) afin d'améliorer leur employabilité (B) :		0	0
Nombre d'assistants maternels ayant bénéficié de l'accompagnement du Relais : (B/A) x 100 =		0	0
Nombre d'assistants maternels du territoire du Relais faisant figurer leurs disponibilités sur mon-enfant.fr (C) :			93
Nombre total d'assistants maternels du territoire du Relais inscrits sur le site (D) :			150
Taux de mise en ligne des disponibilités : (C/D) x 100 =			62
Si possible, nombre d'assistants maternels ayant retrouvé une activité :			Non communiqué

Quelles sont les actions mises en place par le Rpe sur la période pour lutter contre la sous-activité des professionnels ?

	Oui	Non
Le Rpe propose une aide à la rédaction du CV ou du projet d'accueil	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe donne des conseils pour la réalisation des entretiens avec les familles	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe oriente vers des formations	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe organise des temps de rencontres parents/professionnels	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe accompagne les professionnels dans une perspective d'évolution de leur offre d'accueil (accueils périscolaires, accueils d'urgence, horaires atypiques, ...)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe communique régulièrement sur les disponibilités régulièrement à jour sur le site mon-enfant.fr	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a un partenariat avec Pôle Emploi	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le Rpe a mis en place d'autres actions	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
<i>Préciser les autres actions :</i>		

Analyse des demandes et de leur évolution

Le Relais Petite Enfance n'est que très peu sollicité de manière « officielle » pour des problèmes de sous activité.

Bon nombre d'assistants maternels abordent la question de manière informelle lors des temps d'animation.

Par ailleurs, il semblerait que la sous-activité soit plutôt localisée et progresse doucement.

Localisée car elle ne concerne pas toutes les communes. Par exemple, en ce début d'année 2025, c'est particulièrement la commune de Lorgies qui semble touchée par cette problématique. Ainsi une nouvelle assistante maternelle installée en début d'année n'a trouvé aucun contrat et exerce donc en crèche. Une autre cessera son activité faute de contact.

C'est le « secteur » Bas Pays qui est le plus particulièrement touché par ce phénomène.

La sous-activité progresse doucement : les naissances sont de moins en moins nombreuses mais cela ne se fait pas encore trop ressentir car le nombre d'assistantes maternelles diminue dans le même temps.

De plus, l'installation des micro-crèches sur le territoire semble s'être stabilisé.

Cependant, de manière générale, les assistants maternels notent qu'ils ont beaucoup moins d'appel qu'avant, ce qui tend à être confirmé par l'information sur le « nombre de places disponibles à venir » lors de la mise à jour des disponibilités.

Ainsi, au premier juin 2025, **38** assistantes maternelles « indépendantes » et **6** assistantes maternelles en MAM ont informé le relais qu'elles avaient dès maintenant (ou auraient) a minima 1 place disponible pour septembre 2025

Notons enfin que certaines personnes font le choix d'être en sous -activité pour des raisons personnelles.

En outre, même si les assistantes n'appellent pas de manière formelle pour le signaler, celles-ci notent tout de même (quand on les questionne sur le sujet ou dans des discussions lors des animations) une diminution des appels des familles concernant la recherche d'une place.

Perspectives pour le projet de renouvellement

Le RPE envisage de mettre en place un partenariat avec France Travail, la mission locale.

Dans le cadre de la CTG, des actions pour promouvoir et valoriser le métier d'assistant maternel sont en cours

▪ Les temps collectifs et ateliers d'éveil

Actions	Nombre de séances en présentiel			Nombre de séances en distanciel			Nombre de professionnels différents participants (Assistants maternels et/ou gardes à domicile)			Nbre d'enfants différents			Nombre de parents différents participants		
	2023	N-2	2025 (6 mois)	N-3	N-2	2025 (6 mois)	N-3	N-2	2025 (6 mois)	N-3	N-2	2025 (6 mois)	N-3	N-2	2025 (6 mois)
Ateliers d'éveil			209			0			52			158			21
Animations ou activités avec une autre structure du territoire (Eaje, ludothèque, Laep, etc.)			19			0			15			39			0
Fêtes			6			0			21			59			10
Sorties			0						0			0			
Ateliers numériques			0			0			0			0			0
Prêt de matériel et fiche d'animation			4			0			3						
Total			238			0			91			256			31

Si vous avez recours à des intervenants extérieurs, précisez lesquels et les thèmes abordés :

Les actions en partenariat avec les structures du territoire comme les micro-crèches -EHPAD- médiathèques - donnent lieu à de nombreuses animations qui contribuent aux liens intergénérationnels, ateliers culinaires, manipulations, carnaval, séances bébé lecteurs etc.

Différents prestataires comme « Eclipse : éveil musical », ferme pédagogique, intervenant thématique (bien être)... sont sollicités pour apporter leur expertise lors des ateliers

Analyse des demandes et de leur évolution

ANALYSE DES ANNEES PRECEDENTES (6 premiers mois)

La fusion des deux Relais Petite Enfance a permis à certains assistants maternels de se déplacer sur de nouvelles communes. Pour le moment nous ne constatons pas de baisse lors des animations quotidiennes, cependant elles restent difficilement mobilisable sur des communes un peu plus "éloignées" : constat fait lors de la fête de l'été

Nous proposons 14 animations par semaine, nous constatons que cela n'est plus pertinent car la plupart des assistantes maternelles souhaitent se regrouper sur un même lieu et donc les ateliers (sur certaines communes proches) mobilisent peu.

Perspectives pour le projet de renouvellement

Le RPE souhaite accroître le travail en réseau afin d'enrichir les actions proposées. Ces collaborations sont complémentaires et facilitent les échanges professionnels, la connaissance des services et dispositifs et une meilleure visibilité pour tous.

L'itinérance du service reste une priorité dans les actions car elle permet de proposer un service de proximité.

Le Relais Petite Enfance réfléchit à une meilleure communication avec et pour les communes.

4.3 – MISSION 3 : les Relais comme lieu d'observation des conditions d'accueil des jeunes enfants

■ Présentation de la démarche :

- Un temps d'échange a-t-il été organisé entre le gestionnaire et l'animatrice à la suite de la réception du guide ?

OUI NON

Si non précisez si l'animatrice en a fait la demande : OUI NON

Si oui, quelles sont les attentes du gestionnaire et les moyens mis à disposition :

Compréhension des attendus - définition d'une méthodologie

- C'est le relais qui assure et pilote cette mission ?

OUI NON

Sinon précisez

- La fonction du « pilote »
- Le rôle du relais

- Comment s'organise le recueil des données ?

Les animatrices contactent les assistants maternels au minimum 3 fois par an afin de mettre à jour leurs disponibilités et modalités d'accueil. Cette prise de contact se fait par téléphone. Un questionnaire a été créé et envoyé aux assistants maternels en complément.

Les sites et réseaux communaux vont être consultés, les mairies contactées afin de réaliser des fiches communes. (Dernier trimestre 2025)

Demandes de brochures auprès des structures d'accueil

- Une planification a-t-elle été définie ?

Mise à jour des données au minima 3 fois par an (voir par trimestre selon les communes lorsque la demande est forte) pour l'accueil individuel

Au semestre pour les EAJE et communes

- Lister et présenter les outils mis en œuvre :
 - Questionnaire par mail concernant les modalités et disponibilités de l'accueil individuel
 - Fichier informatique par commune (avec accord RGPD)
 - Fiche de recueil d'informations CAF accueil collectif
 - Fiches communes reprenant les informations concernant l'accueil des enfants (écoles, garderie, cantine, centre de loisirs etc)

Les instances mises en place (réunion d'équipe, instance de pilotage, groupes de travail, ...) :

Nom de l'instance	Rôle(s)	Fréquence de réunion	Nom des personnes conviées et fonction	Nom des personnes mobilisées et fonctions
Réunion d'équipe Rpe	Organisation Préparation activités (...)	1 par semaine	Mme Balesdent : Animatrice RPE Mme Baussart : Animatrice RPE Mme Bizouard : Animatrice RPE Mme Flament : Animatrice RPE Mme Varrin Doyer : Animatrice RPE	Mme Balesdent : Animatrice RPE Mme Baussart : Animatrice RPE Mme Bizouard : Animatrice RPE Mme Flament : Animatrice RPE Mme Varrin Doyer : Animatrice RPE
Réunion d'équipe « petite enfance »	Echanges sur les actions en cours et projection	tous les 15 jours	Mme Balesdent : Animatrice RPE Mme Baussart : Animatrice RPE Mme Bizouard : Animatrice RPE Mme Flament : Animatrice RPE	Mme Balesdent : Animatrice RPE Mme Baussart : Animatrice RPE Mme Bizouard : Animatrice RPE Mme Flament : Animatrice RPE

			Mme Varrin Doyer : Animatrice RPE Mme Thérache : Responsable RPE M. Hermant : Responsable service Appui aux Politiques Sociales	Mme Varrin Doyer : Animatrice RPE Mme Thérache : Responsable RPE M. Hermant : Responsable service Appui aux Politiques Sociales
Instance technique	Validation des projets d'animations...	1 fois par semestre	Mme Balesdent : Animatrice RPE Mme Baussart : Animatrice RPE Mme Bizouard : Animatrice RPE Mme Flament : Animatrice RPE Mme Varrin Doyer : Animatrice RPE Mme Thérache : Responsable RPE M. Hermant : Responsable service Appui aux Politiques Sociales Mme Louchart : Directrice Cohésion sociale et Santé	Mme Balesdent : Animatrice RPE Mme Baussart : Animatrice RPE Mme Bizouard : Animatrice RPE Mme Flament : Animatrice RPE Mme Varrin Doyer : Animatrice RPE Mme Thérache : Responsable RPE M. Hermant : Responsable service Appui aux Politiques Sociales Mme Louchart : Directrice Cohésion sociale et Santé
Instance de pilotage	Bilan de l'année	1/an		
Groupe de travail sur la mission d'observation	Information, validation, perspectives de travail	1/an	Mme Balesdent : Animatrice RPE Mme Baussart : Animatrice RPE Mme Bizouard : Animatrice RPE Mme Flament : Animatrice RPE Mme Varrin Doyer : Animatrice RPE Mme Thérache : Responsable RPE M. Hermant : Responsable service Appui aux Politiques Sociales Mme Louchart : Directrice Cohésion sociale et Santé Chargés de coopération de notre territoire d'intervention Partenaires, les maires et élu(e)s de notre territoire d'intervention, les structures d'accueil, la CAF, la MSA...	Mme Balesdent : Animatrice RPE Mme Baussart : Animatrice RPE Mme Bizouard : Animatrice RPE Mme Flament : Animatrice RPE Mme Varrin Doyer : Animatrice RPE Mme Thérache : Responsable RPE M. Hermant : Responsable service Appui aux Politiques Sociales Mme Louchart : Directrice Cohésion sociale et Santé Chargés de coopération de notre territoire d'intervention Partenaires, les maires et élu(e)s de notre territoire d'intervention, les structures d'accueil, la CAF, la MSA...
Autres (rajouter une ligne par nom d'instance)				

Atouts - faiblesses

L'atout principal du territoire est sa richesse en infrastructures et instances qui favorisent le travail en réseau et garantit des services de proximité

Quelques partenaires:

- Structures d'accueil : multi -accueil, micro crèches, résidence autonomie, le centre social...
- Handicap : Gamins exceptionnels, IME, actions dans le cadre de la charte handicap de la CABBALR
- Actions en faveur de la professionnalisation des assistantes maternelles (Hauts de France Prestations, IPERIA, GREFO...)
- Réseau parentalité: parents62, LAEP, CAF : forum naissance, actions prévention santé (CLS, CLSM).
- Équipe mobile, Accueil pour Tous.
- Offre culturelle : Médiathèques du territoire, équipement culturel LABANQUE
- Geotopia et la direction des milieux naturels de l'Agglomération
- Les Relais Petite Enfance du territoire de l'agglomération (6) : travail commun dans le cadre de la Convention Territoriale Globale
- 6 chargé(e)s de coopération pour notre territoire

Les Faiblesses repérées sont les suivantes:

- Baisse du nombre d'assistants maternels (vieillesse, essoufflement, Burn-out,)
- Difficultés de garde aux horaires atypiques et pour les périscolaires liées à la diminution d'assistants maternels.
- Les missions du RPE restent encore méconnues dans certaines communes
- Communes rurales (sans mode d'accueil Petite Enfance ou très peu).
- Dynamique partenariale non homogène sur le territoire
- Manque de connaissance concernant l'activité des gardes à domicile (pas de fichier)

▪ Les données relatives à l'observation de la demande des familles

Données	Année 2023	Année 2024	2025 (6 mois)
Nombre d'enfants de moins de 3 ans			1605
Nombre d'enfants de 3 à 6 ans			1650
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont le ou les parents sont en activité (100% parents en activité)			932
Nombre d'enfants accueillis en Eaje (psu caf)			306
Nombre d'enfants gardés par un assistant maternel			563
Nombre d'enfants bénéficiaires du Cmg emploi direct garde d'enfants à domicile			18
Nombre d'enfants bénéficiaires du Cmg structures			136

Données 2025 issues des fiches IMAJE 2023

▪ Les données relatives à l'observation de l'offre d'accueil

Données <i>(Indiquer l'année)</i>	Source	Nombre dans le champ territorial du Relais		Nombre de places théoriques	
		2023	2025	2023	Année N-1 (6 mois)
Eaje	Collectivité, site monenfant.fr	NC			207
Assistants maternels agréés du territoire	Pmi		178		740
Nombre d'assistants maternels actifs ⁴ au moins un mois dans l'année (sur l'année)	Caf « imaje 2023 » Liste département 05/2025	NC	195		487 + 102 places dans les 7 MAM
Nombre de maisons d'assistants maternels (Mam)	Pmi, Caf		7		7
Nombre d'associations ou entreprises de services à la personne ⁵ sur le territoire du Rpe intervenant sur le champ de la petite enfance	Direccte ou site internet		4		

⁴ Il s'agit des assistants maternels dans les bases de gestion du centre Pajemploi de l'Acoss au titre du Complément de Mode de Garde – assistant maternel

⁵ Services à la personne : pour information, l'annuaire des services à la personne est consultable sur www.entreprise.gouv.fr

L'offre d'accueil par des assistants maternels	Année 2023	2025 (6 mois)	Evolution(s)
Nombre d'assistants maternels agréés par la Pmi (A)		178	
Nombre d'assistants maternels en activité (B)⁶		146	
Taux d'activité (B/A)		0.83	
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir en périscolaire		125	
Nombre d'assistants maternels acceptant de travailler en horaires atypiques		60	
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir en urgence		89	
Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir un enfant en situation de handicap		76	

⁶ Il s'agit du nombre d'assistants maternels en activité au mois de novembre (source Caf, assistants maternels habitant sur le territoire d'intervention du Rpe)

Analyse adéquation offre / demande

Le nombre d'assistants maternels diminue.

Un déséquilibre entre l'offre et la demande se génère. Celui-ci s'accroît par le fait que les assistants maternels se montrent en partie plus exigeantes sur leurs conditions de travail. De ce fait, il devient difficile de répondre aux besoins spécifiques des parents en termes de mode d'accueil de leurs enfants.

Cette problématique est plus prononcée sur les communes urbaines où la demande d'accueil est nettement supérieure à l'offre.

Il est parfois difficile pour certains assistants maternels d'avoir une extension d'agrément.

Atouts - faiblesses ?

ANALYSE DES ANNEES PRECEDENTES

Atouts :

Territoire offrant une diversité de mode d'accueil (multi-accueil, crèche familiale, micro-crèche, MAM, assistants maternels)

Riche en partenaires (accueil pour tous, gamins exceptionnels, réseaux parentalité, parents 62, etc.) et infrastructures petite enfance enfance-jeunesse et culturelles (bibliothèques, médiathèques, ludothèques, aires de jeux, centre de loisir, accueil garderie, etc.)

Travail en collaboration au sein de la CABBALR dans le cadre de la charte handicap, ateliers d'éveil avec Geotopia, ouverture à l'art avec Labanque, échanges culturels ...

La CTG et les réunions inter RPE sont des moyens permettant de créer du lien entre les différents acteurs sociaux du territoire et de travailler ensemble pour promouvoir l'accueil individuel notamment.

Le RPE permet un service de proximité sur des communes rurales.

Faiblesses :

Manque de visibilité, d'accessibilité sur des communes étendues ou certaines personnes ne sont pas véhiculées.

Il est parfois difficile de répondre à des demandes en horaires atypiques, il y a un manque de places pour ces enfants ayant des parents postés. Il est d'autant plus difficile de trouver un accueil pour une fratrie lorsqu'il y a des enfants en périscolaire. Les parents doivent se tourner vers différents modes de garde tels que la garde à domicile pour l'un et un assistant maternel pour l'autre.

Le fait que les gardes à domicile ne soient pas répertoriés représente un frein. Le coût de la garde à domicile est également un frein.

▪ **Le développement de l'offre sur le territoire**

Compléter une ligne par porteur reçu pour la création d'une Mam ou d'une micro-crèche

Type de service	Territoire envisagé	Nbre de places	Pertinence du projet	Projet accompagné par le Rpe	Remarque
PROJET MAM	RELY	12	Non validé à IDEM	Oui	Diagnostic en cours
Projet mam	Calonne sur la Lys	8	Validé IDEM	Oui (avant la fusion)	Bâtiment en construction

▪ **Les atouts du territoire :**

Existence d'une commission technique et stratégique Petite Enfance à l'échelle de la CABBALR

Un territoire attractif avec de nombreux porteurs de projets petite enfance

Une promotion collective des métiers engagée dans le cadre de la CTG

▪ Les faiblesses du territoire :

Diminution du nombre d'AM
Pyramide des âges des AM

▪ Enjeu (x) :

L'enjeu principal est d'éviter que le déséquilibre entre l'offre et la demande ne s'accroisse davantage. Pour cela, la promotion du métier d'assistant maternel est nécessaire afin de ralentir les départs (pour reconversion professionnelle) et d'augmenter le nombre de candidats à l'agrément et d'assistants maternels agréés.

Analyse globale sur les conditions d'accueil

Points de vigilance ?

- Manque de connaissance et de reconnaissance du métier d'assistants maternels
- Difficultés pour le Relais Petite Enfance de mettre à jour les listes des assistants maternels :
 - erreurs dans les données du département parfois (numéro erroné ou non communiqué)
 - les assistants maternels ne pensent pas à prévenir lors de changement dans leur situation, (modalités d'accueil ou disponibilités)
- Développement des projets d'ouverture de micro-crèche et de MAM qui peuvent selon leur implantation générer de la sous-activité chez les assistants maternels à domicile.
- Manque de solution d'accueil en horaires atypiques.
- Les demandes administratives et réglementaires ainsi que le coût de l'installation peuvent être un frein lors de la demande d'agrément

Perspectives ?

Afin de répondre à l'offre et la demande, le Relais Petite Enfance poursuit son analyse sur l'observatoire en

- collaborant avec les élu(e)s pour la mise à jour des fiches communes
- communiquant avec la commission enfance pour connaître d'éventuelle installation de structures
- prenant contact avec les entreprises / association de garde à domicile
- travaillant dans le cadre de la CTG avec le groupe Inter RPE (promouvoir le métier des assistantes maternelles)
- développant la collaboration avec les EAJE (disponibilité, observations...)
- incitant les assistants maternels à s'inscrire sur le site mon-enfant.fr et mettre à jour leurs disponibilités auprès du RPE et sur le site

5. Les missions complémentaires

Mission renforcée 1 : positionner le Rpe comme guichet unique de traitement des demandes d'accueil des parents formulées directement en ligne sur le site « mon-enfant.fr »

Le Relais assurait-il la mission de guichet unique ?

OUI

NON

	Oui	Non	
Le Relais a-t-il mis en œuvre la fonctionnalité de demande d'accueil en ligne dans monenfant.fr ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<i>Si OUI, compléter le tableau ci-dessous</i>			
	N-3	N-2	2025
Nombre de demandes d'accueil en ligne traitées par le Relais			31

Analyse des demandes et de leur évolution

Aucune demande spontanée. Toutes les demandes sont déjà passées par le RPE. Les familles ont été invitées à déposer leurs demandes sur le site « monenfant.fr » via un mail systématique. Ceci permet de travailler en lien avec le site.

Perspectives pour le projet de renouvellement

Poursuite de la mission sur le nouvel agrément

Mission renforcée 2 : l'analyse de la pratique

	Oui		Non ●
Le Relais est-il positionné sur cette mission ?			
Sur quelle(s) année(s) <i>Si OUI, compléter le tableau ci-dessous en fonction des années citées ci dessus</i>			
	N-3	N-2	2025 (6 mois)
Nombre de séances proposées			Non concerné
Nombre d'assistants maternels ayant bénéficié de ces séances			Non concerné
3 Séances sont proposées en septembre octobre et novembre 2025			

Analyse des actions menées

ANALYSE DES ANNEES PRECEDENTES

Au premier trimestre 2025, les animatrices ont sondé les assistants maternels des 38 communes (via un questionnaire en ligne) afin de connaître leurs besoins en termes d'analyse des pratiques et/ou de réunions d'échange. Une majorité des retours souhaitait l'organisation de Groupe d'Analyse de Pratique (GAP) à raison de trois séances annuelles. L'équipe a programmé ces temps et les a répartis sur l'ensemble du territoire. Trois séances auront donc lieu d'ici à la fin de l'année.

A noter qu'une réunion, programmée en septembre, permettra aux assistants maternels d'échanger sur leurs besoins en matière de formations sur le fonctionnement du service et sur le projet d'animation 2026.

Perspectives pour le projet de renouvellement

Les animatrices prévoient de sonder chaque année les assistants maternels sur 'l'organisation de ses séances, en leur précisant les enjeux, et organiseront des sessions de Groupe Analyse de Pratique si le besoin est identifié.

Mission renforcée 3 : la promotion renforcée de l'accueil individuel

	Oui <input type="radio"/>	Non <input checked="" type="radio"/>	
<p>Le Relais est-il positionné sur cette mission ?</p> <p>Sur quelle(s) année(s) ? sé</p> <p><i>Si OUI, compléter le tableau ci-dessous en fonction des années citées ci dessus</i></p>			
	N-3	N-2	Année N-1 (6 mois)
Le Rpe a-t-il mis en oeuvre une stratégie annuelle de promotion de l'accueil individuel ou du métier ?			Non concerné
Le Rpe a-t-il réalisé dans l'année au moins une action de promotion ?			Non concerné

Analyse des demandes et de leur évolution

ANALYSE DES ANNEES PRECEDENTES

Perspectives pour le projet de renouvellement

Non concerné pour le moment

6. La communication

Indiquer les actions de communication significatives mises en place dans l'année et rappeler les objectifs visés

Cible	Actions réalisées	Outil / support	Résultats
<i>Tous publics (élus, futurs parents, candidats à l'agrément, parents, professionnels de l'accueil individuel etc...)</i>	Réalisation d'une nouvelle brochure (nouveau visuel) prenant en compte l'intégration des communes du Bas Pays	Brochure de présentation	Améliorer l'information sur les missions du RPE; informer sur le nouveau périmètre du RPE
Parents employeurs/ assistants maternels / élus/ partenaires	Renouvellement de la brochure présentant l'espace Snoezelen (<i>en prenant en compte les nouvelles communes, les nouveaux contacts et le fait que cet espace peut être réservé par les parents employeurs et les assistants maternels</i>)	Brochure	Promotion du service ; communication autour de notre espace Snoezelen
Tous publics	Renouvellement du visuel et des contacts du RPE sur le site de l'Agglomération (<i>accès direct pour les inscriptions aux animations etc.</i>)	Site internet	Informer les administrés, les familles, sur le service
Élus (communes adhérentes)	Réalisation de publication (<i>résumé des activités du mois</i>) envoyée chaque fin de mois aux élus des communes adhérentes au RPE	Publication (mail)	Information sur l'activité et l'actualité du service ; promotion du service (<i>les élus ayant la possibilité de relayer ces publications sur leurs réseaux</i>)
Assistantes maternelles, parents employeurs et élus	1 à 2 publications par semaine sur l'actualité du	Publication groupe fermé Facebook	Information sur l'activité et l'actualité du service

	service mise en ligne via un groupe fermé Facebook		
Tous publics	2 nouveaux roll-up ont été réalisé (nouveau visuel + nouveaux contacts)	Roll-up	Promotion du service lors de manifestations diverses (forums, temps forts etc.)

Perspectives pour le projet de renouvellement

Le Relais Petite Enfance souhaite conforter sa communication et sa visibilité sur le territoire.



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : Relais Petite Enfance

Gestionnaire du relais petite enfance : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay, Artois Lys Romane

Période contractuelle : 2026-2030



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane



Équipement financé par la Cnaf

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE.....	3
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance	4
2. Fonctionnement du Relais et moyens au service du projet.....	5
2.1. Les moyens humains :.....	5
2.2. Le planning et les actions :.....	6
2.3. Le matériel.....	9
3. Le contexte territorial du Relais	10
4. La formalisation du projet.....	14
4.1. L'information et l'accompagnement des familles	14
➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire.....	14
Etat des lieux sur 37 communes	14
• Organisation et accessibilité	14
• Ressources documentaires	14
• Outils d'observation et d'analyse	14
• Suivi des assistants maternels	15
• Guichet unique et accueil des familles	14
• Limites et axes d'amélioration	14
• Améliorer la communication	15
➤ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne	
16	
➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée).....	18
➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels	19
➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier	
employeur	21
4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels.....	23
➤ Informer les professionnels sur le métier	23
➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches	
sur monenfant.fr	25
➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels.....	26
➤ Organiser des ateliers d'éveil	28
➤ L'analyse de la pratique (mission renforcée) :	29

➤	Accompagner le parcours de formation des professionnels.....	30
➤	Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels	32
	Côté assistants maternels :	32
	Côté familles :	32
➤	Promouvoir le métier d’assistant maternel.....	34
➤	La promotion renforcée de l’accueil individuel (mission renforcée) :.....	35
4.2.	La mission d’observation	36

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l’animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l’accompagnement de la Caf. Il s’inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d’une part et des professionnels¹ de l’accueil du jeune enfant d’autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d’intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s’engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d’administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l’article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d’enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais : Relais Petite Enfance	
Adresse administrative : Maison de l'Enfance et de la Famille Route de la Victoire 62330 Isbergues	
Centre social Ginette Delestrez 5 rue de la briqueterie 62136 Richebourg	
Local supplémentaire (administratif) : Antenne communautaire 7 rue de la haye 62190 Lillers	
Numéro(s) de téléphone : 03.21.61.50.00 - 07.85.02.85.41	
Adresse email : relaispetiteenfance@bethunebruay.fr	
Date de création : 1er Janvier 2025 (dernière fusion RPE Bas Pays)	

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
Nature juridique : Communauté d'Agglomération
Adresse : 100 avenue de Londres 62400 Béthune
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Mme Thérache Brigitte
Coordonnées de contact : brigitte.therache@bethunebruay.fr

Communes et intercommunalités couvertes par le Relais
Service mutualisé intervenant sur les 39 communes suivantes : ANNEQUIN, AUCHY LES MINES , AUCHY AU BOIS, BLESSY, BOURECQ, BURBURE, BUSNES, CALONNE SUR LA LYS, CAMBRIN, CUINCHY, ECQUEDECQUES, ESTREE BLANCHE, FERFAY, FESTUBERT, GIVENCHY LES LA BASSEE, GONNEHEM, GUARBECQUE, HAM EN ARTOIS, ISBERGUES, LAMBRES LEZ AIRE, LIETTRES, LIGNY LES AIRE, LILLERS, LINGHEM, LOCON, LORGIES, MAZINGHEM, MONT BERNENCHON, NORRENT FONTES, QUERNES, RELY, RICHEBOURG, ROBECQ, ROMBLY, SAINT FLORIS, SAINT HILAIRE COTTES, SAINT VENANT, VIEILLE CHAPELLE, WITTERNESSE

2. Fonctionnement du Relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais					
Nom - Prénom	BAUSSART Maureen	VARRIN-DOYER Doris	BALESDENT Mélanie	FLAMENT-VANESSE Caroline	BIZOUARD Angélique
Date d'embauche	01/01/ 2017	01/06/2019	01/01/2017	01/01/2025	01/01/2025
Formation initiale	Educatrice de Jeunes Enfants	Educatrice Spécialisée	Educatrice Spécialisée	Educatrice de Jeunes Enfants	BTS Economie Sociale et Familiale
Expérience(s) professionnelle antérieure	Animatrice au RPE de la Communauté de Communes Artois Flandres	Educatrice Spécialisée dans la protection de l'enfance	Animatrice au RPE de la Communauté Artois Lys	Animatrice du RPE du Bas Pays	Animatrice du RPE du Bas Pays
Durée de travail hebdomadaire au Relais	28 heures	35 heures	35 heures	35 heures	35 heures
Formation continue envisagée	Catalogue CNFPT ou organismes spécialisés Actualités des politiques de la petite enfance	Catalogue CNFPT ou organismes spécialisés Actualités des politiques de la petite enfance	Catalogue CNFPT ou organismes spécialisés Actualités des politiques de la petite enfance	Catalogue CNFPT ou organismes spécialisés Actualités des politiques de la petite enfance	Catalogue CNFPT ou organismes spécialisés Actualités des politiques de la petite enfance

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'etp.

A compléter :

L'équipe du RPE fait partie du Service d'Appui aux Politiques Sociales au sein de la Direction Cohésion Sociale et Santé de la Communauté d'Agglomération (direction qui rassemble la santé, la politique de la ville, l'action sociale, l'inclusion numérique, le handicap, la prévention de la délinquance et l'accès au droit)

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais			
Fonction	Responsable du RPE		
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)	17h30		

Le Relais Petite Enfance, service mutualisé, bénéficie des services supports de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane (Communication, Ressources Humaines, Moyens généraux...)

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires	8h30 -12h Animations collectives	8h30 -12h Animations collectives	8h30 -12h Animations collectives	8h30 -12h Animations collectives	8h30 -12h Animations collectives	15 fois/an : formation asm : CPF ou réunions collectives
	Horaires	8h30 – 12h Observatoire	8h30 – 12h Observatoire	8h30 – 12h Observatoire	8h30 – 12h Administratif	8h30 – 12h Administratif	
Après - midi	Horaires	13h30-17h : permanence administrative (asm, parents)	13h30-17h : permanence administrative (asm, parents)	13h30-17h : permanence administrative (asm, parents)	13h30-17h : permanence administrative (asm, parents)	13h30-17h : permanence administrative (asm, parents)	15 fois/an : formation asm : CPF ou réunions collectives
	Horaires	13h30-17h : administratif/ préparation activités, partenariat...	13h30-17h : administratif / préparation activités, partenariat...	13h30-17h : administratif/ préparation activités, partenariat...	13h30-17h : administratif/ préparation activités, partenariat...	13h30-17h : administratif/ préparation activités, partenariat...	
Total heures		21 heures	21 heures	14 heures	21 heures	21 heures	

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases. **(planning détaillé par animatrice en annexe)**

Répartition des différentes activités professionnelles 2025

Activités	%	Nombre d'heures/semaine
Animation +déplacement + installation	18.75 %	31h30
Informations/ Permanence	29 %	49h
Observation	10.42%	17h30
Partenariat	10.42%	17h30
Administratif	20.63%	35h
Autres activités	10.42%	17h30

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : **OUI NON**

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose a minima des espaces suivants :

- le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;
- un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI NON

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	x	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel : Maison de l'Enfance et de la Famille -Isbergues Centre Social Ginette Delestrez- Richebourg Antenne Communautaire de Lillers	x	
... a une signalétique	en cours	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité = Lillers, Isbergues, Richebourg	x	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives = Salles municipales sur le territoire d'intervention	x	
... dispose d'une salle de réunion = Lillers principalement	x	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes = Isbergues et en fonction des salles municipales	x	
... autre : décrire (tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...) = Espace Snoezelen, salles municipales mises à disposition, Espaces de stockage, Garage pour le véhicule de Richebourg	x	

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

Non concerné

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI NON

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
Annequin	Lieu à définir	Animation ou Temps forts
Auchy au Bois	Place de l'Eglise	Animation ou Temps forts
Auchy les Mines	Complexe sportif	Animation ou Temps forts
Blessy	Rue des près	Animation ou Temps forts
Bourecq	Rue de l'Eglise	Animation ou Temps forts
Burbure	20 rue Noémie Delobelle	Animation ou Temps forts
Busnes	Place du Général de Gaulle	Animation ou Temps forts
Calonne sur la Lys	Salle des fêtes	Animation ou Temps forts
Cambrin	Salle Robert Prin	Animation ou Temps forts
Cuinchy	Salle Pierre Bachelet	Animation ou Temps forts
Ecquedecques	Rue principale	Animation ou Temps forts
Estrée Blanche	80 impasse du stade	Animation ou Temps forts
Ferfay	Chaussée Brunehaut	Animation ou Temps forts
Festubert	Local convivialité, rue de lille	Animation ou Temps forts
Givenchy Les La Bassée	Salle garderie périscolaire	Animation ou Temps forts
Gonnehem	104 bis rue de l'Abbé Delepine	Animation ou Temps forts
Guarbecque	Rue du Maréchal Foch	Animation ou Temps forts
Ham-en-Artois	16 rue de l'Eglise	Animation ou Temps forts
Isbergues	Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF) – route de la victoire	Animation / Administratif / Permanence
Liettres	Rue de la Mairie	Animation ou Temps forts
Lillers	73-81 rue de Robecq	Animation ou Temps forts
	Antenne Communautaire – 7 rue de la Haye	Administratif / Permanence
Linghem	18 rue de Rely	Animation ou Temps forts
Ligny-les-aires	Rue de la Mairie	Animation ou Temps forts
Locon	Rue de l'égalité	Animation ou Temps forts
Lorgies	Salle des fêtes	Animation ou Temps forts
Mazinghem	Rue de l'Eglise	Animation ou Temps forts
Mont-Bernanchon	459 rue de la Place	Animation ou Temps forts

Norrent-Fontes	Rue Jules Ferry	Animation ou Temps forts
Quernes	Grand rue	Animation ou Temps forts
Rely	Salle la Grange	Animation ou Temps forts
Richebourg	Salle d'activité du RELAIS PETITE ENFANCE Bureau Local de stockage	Animation, Préparation des animations Accueil physique et téléphonique, travail administratif
Robecq	Rue de la Brasserie	Animation ou Temps forts
Rombly	Rue de l'Estrée Blanche	Animation ou Temps forts
Saint-Floris	Rue de Calonne	Animation ou Temps forts
Saint-Hilaire- Cottes	5001 Rue du Château	Animation ou Temps forts
Saint-Venant	1 rue du 8 mai	Animation ou Temps forts
Vieille Chapelle	Salle des fêtes	Animation ou Temps forts
Witternesse	Grand Rue	Animation ou Temps forts

**précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)*

2.3. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	x	
... un téléphone portable	x	
... un ordinateur fixe	x	
... un ordinateur portable	x	
... un photocopieur	x	
... une imprimante	x	
... un accès à internet	x	
... un logiciel de gestion	x	
... une adresse mail	x	
... matériel pédagogique et d'animation	x	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	x	
... un véhicule	x	

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles : un véhicule pour les animations itinérantes (à valider)

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est née de la fusion de trois intercommunalités au 1er janvier 2017 (Artois Comm, CAL et CCAF). Elle regroupe 100 communes et plus de 280 000 habitants. En janvier 2019, le Relais Petite Enfance a pris la forme d'un service mutualisé qui regroupait :

-13 communes de l'ex-Communauté Artois-Lys (CAL) ; EPCI sur laquelle préexistait un service RELAIS PETITE ENFANCE mutualisé.

-14 communes du périmètre de l'ex-Communauté de Communes Artois-Flandres (CCAF), EPCI qui disposait de la compétence RPE

En janvier 2020, la commune de Lillers a adhéré au service mutualisé. La commune de Locon a adhéré en 2021.

Au 1^{er} janvier 2024, le service RPE mutualisé de la CABBALR concernait 29 communes pour une population d'environ 48 000 habitants et 184 assistants maternels agréés.

Au 1^{er} janvier 2025, Suite à la dénonciation de la Convention d'entente Petite Enfance du Bas-Pays par la commune de Richebourg, 8 communes ont sollicité leur adhésion au service mutualisé RPE de la CABBALR

Au 1^{er} juillet 2025, la commune d'Auchy les mines a intégré le Relais Petite Enfance (38 communes)

Au 1^{er} janvier 2026, la commune d'Annequin adhèrera au service **soit 39 communes** : ANNEQUIN, AUCHY AU BOIS, AUCHY LES MINES, BLESSY, BOURECQ, BURBURE, BUSNES, CALONNE SUR LA LYS, CAMBRIN, CUINCHY, ECQUEDECQUES, ESTREE BLANCHE, FERFAY, FESTUBERT, GIVENCHY LES LA BASSEE, GONNEHEM, GUARBECQUE, HAM EN ARTOIS, ISBERGUES, LAMBRES LEZ AIRE, LIETTRES, LIGNY LES AIRE, LILLERS, LINGHEM, LOCON, LORGIES, MAZINGHEM, MONT BERNENCHON, NORRENT-FONTES, QUERNES, RELY, RICHEBOURG, ROBECQ, ROMBLY, SAINT-FLOUIS, SAINT-HILAIRE-COTTES, SAINT-VENANT, VIEILLE CHAPELLE, WITTERNESSE

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du Relais Petite Enfance :

- 32 communes de moins de 2000 habitants
- Un territoire pour autant dynamique en matière de petite enfance
- La nécessité d'apporter les services au plus près des habitants
- Une baisse continue du nombre d'assistants maternels sur 8 ans sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (100 communes) a été constatée
 - En 2017 : 1857 assistants maternels
 - En 2025 : 1075 assistants maternels

→ Baisse de 782 professionnels

→ Réduction de 42,1 %

Cette tendance fragilise l'offre de garde sur notre territoire.

- La nécessité d'accompagner les familles dans la recherche d'un mode de garde, les démarches s'étant compliquées.
- La nécessité de mettre en réseau les assistants maternels et de leurs proposer une dynamique collective d'animation, d'accompagnement, de professionnalisation

Les principaux enjeux identifiés dans le cadre du renouvellement d'agrément sont les suivants :

- Faire mieux connaître le RPE (en faire un lieu de passage « obligé » pour les professionnels, les parents et futurs parents employeurs)
- Mobiliser davantage d'assistants maternels dans les actions proposées par le RPE
- Conforter les parents employeurs dans leur rôle
- Promouvoir le métier d'assistant maternel et l'accueil individuel.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

Si la petite enfance n'est pas une compétence de la CABBALR ; le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération 2022-2032 ambitionne, de manière générale, de garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire (priorité 3).

Le 30 mai 2023, le Conseil communautaire a renouvelé la charte Handicap intercommunale, charte traduisant la politique volontariste de la CABBALR en matière d'inclusion. A travers cette charte, l'engagement de la collectivité de promouvoir l'inclusion pour tous dès le plus jeune âge est réaffirmé. Cet engagement se traduit concrètement, par exemple, avec le soutien au Pôle Ressources Handicap Parentalité : Gamins Exceptionnels, l'organisation d'évènements, l'appui aux porteurs de projets, la semaine intercommunale du Handicap dans laquelle s'inscrit le RPE ...

La CABBALR coordonne depuis plusieurs années une commission technique et stratégique Petite Enfance en étroite collaboration avec la CAF et le département du Pas-de-Calais. Celle-ci permet d'accompagner de manière concertée l'ensemble des projets petite enfance du territoire et à veiller à un développement équilibré de l'offre, en adéquation avec les besoins des familles.

De nombreux projets ont été réalisés dans le cadre de la CTG 1 comme : la semaine de la petite enfance (réalisation inter RPE), création d'une malle des métiers de la petite enfance (RPE, EAJE, Chargés de coopération). Sensibilisation au Baby sitting (RPE, EAJE, PIJ).

La Convention Territoriale Globale 2026-2030 est en cours d'écriture et de validation avec comme signataire la CAF, le Département, la MSA

La CTG répondra à plusieurs enjeux. L'un d'entre eux est : **Les services aux habitants** - soutenir et assurer l'accès à une offre de services aux habitants, avec une attention particulière portée aux familles.

Avec les objectifs suivants :

- Maintenir et assurer une offre de services en matière de petite enfance équilibrée et adaptée aux besoins (dans la continuité de la CTG-1)
- Prévenir et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme pour conforter l'accès aux droits et éviter de nouvelles fractures (dans la continuité de la CTG-1)
- Conforter le pouvoir d'agir des habitants, soutenir les initiatives et « lieux repères » en faveur du lien social

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Le RPE est pleinement mobilisé dans le cadre de la CTG, et s'est en particulier mobilisé sur l'axe petite enfance de la CTG 1. Le RPE participe aux travaux engagés dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs fiches actions, en partenariat avec la CAF, le Département du Pas-de-Calais, la FEPEM, les acteurs de l'emploi et de la petite enfance et depuis peu, les établissements scolaires.

Ces projets visent notamment à :

- Assurer la promotion du métier d'assistant maternel et des métiers de la petite enfance
- Accompagner l'assistant maternel tout au long de sa carrière
- Promouvoir, de manière globale, les missions des RPE et favoriser les coopérations inter-RPE

Le Relais Petite Enfance peut, selon les projets d'accueil, participer aux commissions techniques et stratégiques petite enfance.

Les animatrices participent aux réunions et actions mises en place par le réseau parents62, aux réunions départementales de la CAF et aux réunions et formations dans le cadre du plan pauvreté.

Le RPE répond également aux sollicitations de l'intermédiaire petite enfance de l'EPDEF pour faciliter l'accueil d'un enfant chez un assistant maternel.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Le Relais Petite Enfance de la CABBALR co-construit des animations au sein des médiathèques de son territoire (Norrent-Fontes, Lillers, Isbergues, Richebourg...). Depuis 2022, le RPE est partenaire d'une action passerelle mise en place avec une école du territoire afin de faciliter l'accueil des enfants au sein de l'école maternelle (Isbergues). Les animatrices organisent des temps d'animations avec des établissements accueillants du public âgé et en situation de handicap tels que des EHPAD, des résidences autonomie, IME ... La mixité des publics est recherchée. Des projets culturels, artistiques et environnementaux sont proposés par le biais de partenariats tels que GEOTOPIA ou LABANQUE. Le Relais Petite Enfance adhère à l'association Gamins exceptionnels, ce qui permet de sensibiliser les enfants et assistants maternels au handicap (malles pédagogiques, actions ...)

Les partenariats avec des écoles pourront être envisagés dans le cadre des projets « ateliers passerelles ».

De même, le Relais Petite Enfance s'attachera à travailler en étroite collaboration avec les structures d'accueil collectives (EAJE) de son périmètre.

4. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux sur 37 communes	Constat et enjeux identifiés
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et accessibilité <p>Des permanences administratives sont assurées sur trois sites stratégiques : Lillers, Richebourg et Isbergues. Elles se tiennent tous les jours de la semaine, sur rendez-vous, en présentiel ou par téléphone, afin de garantir une accessibilité optimale aux familles et aux professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ressources documentaires <p>Un fonds documentaire régulièrement mis à jour est disponible pour informer sur les différentes structures d'accueil du territoire. Il constitue un appui essentiel pour l'orientation des familles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outils d'observation et d'analyse <p>Des « Fiches Communes » et « Fiches Structures » sont élaborées et actualisées deux fois par an, dans le cadre de l'observatoire du territoire, permettant un suivi régulier de l'offre et des besoins en matière d'accueil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Guichet unique et accueil des familles <p>Depuis 2025, le guichet unique a été mis en place. Le RPE centralise désormais l'accueil de toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil, via la plateforme monenfant.fr.</p> <p>Le RPE n'est pas l'unique porte d'entrée pour accéder à l'information, il y a aussi de nombreux sites divers : Facebook, nounou top....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limites et axes d'amélioration <p>La connaissance des gardes à domicile demeure partielle, ces professionnels n'étant ni référencés sur une liste officielle ni systématiquement en lien avec le RPE.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des assistants maternels <p>Le listing des assistants maternels en activité sur le territoire est actualisé deux fois par an via un contact téléphonique individuel.</p> <p>Un fichier spécifique recense les assistants maternels ayant la capacité d'accueillir des enfants en situation de handicap, également mis à jour régulièrement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la communication <p>Les familles rencontrent des difficultés à différencier les modes de garde et à trouver une disponibilité.</p> <p>Nécessité permanente de communiquer sur les missions des RPE</p>
--	---

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Création de 2 livrets présentant toute l'offre d'accueil mutualisé sur le territoire du RPE en lien avec le SPPE	Service communication de l'agglomération, partenariats avec les structures d'accueil, les communes écoles...	Faciliter l'accès à l'information pour toutes les familles, avec deux supports : <ul style="list-style-type: none"> • 0- 3 ans : crèches, assistants maternels, MAM • 3- 6 ans : accueil périscolaire et extra-scolaire 	2026, puis mise à jour annuelle	Nombre de livrets distribués Taux de satisfaction des familles
2	Organisation d'un forum annuel de l'accueil du jeune enfant, réunissant les différents acteurs locaux	Coordination logistique et technique, mobilisation des structures, Services supports CABBALR	Permettre un contact direct entre familles et structures, renforcer la visibilité de l'offre locale	À partir de 2027, reconduit chaque année jusqu'en 2030, selon la pertinence	Taux de participation, nombre de stands présents, retours qualitatifs des participants
3	Rappel aux communes des missions du RPE avec la « mise en place » d'un guichet unique	Désigner un élu ou agent référent dans chaque municipalité	Centraliser les demandes d'information, simplifier les démarches pour les familles	2026 : présentation ou rappel aux nouvelles équipes municipales du RPE et ses missions.	Nombre de sollicitations qui émanent des communes Satisfaction des usagers

	d'information parentalité			2027 : réflexion sur une vidéo qui pourrait être diffusé aux conseils municipaux	
4	Participation aux réunions publiques (exemple : nouveaux parents)	Par groupe de plusieurs communes. Invitations aux nouveaux parents pour présenter le RPE et ses missions	Promouvoir le RPE et faire connaître l'offre et la demande sur notre territoire	2027	Nombre de réunions Satisfaction et l'accompagnement des familles
5	Campagne d'information multi-canal (flyers, réseaux sociaux, presse locale, réunions publiques)	Direction communication CABBALR, appui des communes du territoire mutualisé (Réfèrent communication), Chargés de coopération CTG	Assurer une diffusion régulière de l'offre et des évolutions sur le territoire	2029, 2030	Nombre de supports diffusés, portée sur les réseaux sociaux, participation aux réunions

➤ **Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Actuellement beaucoup d'assistants maternels ne sont pas répertoriés sur le site</p> <p>Les assistants maternels sont inscrits sur le site lors de leur renouvellement ou nouvel agrément</p> <p>Depuis 2025, le Relais est inscrit comme guichet unique sur le site CAF mon-enfant.fr. Il s'agit de répondre aux demandes d'accueil effectuées en ligne par les familles.</p> <p>Le RPE de la CABBAR accompagne (sur demande) les assistants maternels qui doivent s'inscrire ou mettre à jour leurs disponibilités sur le site monenfant.fr.</p> <p>Par ailleurs il est rappelé cette obligation dans les supports de communication du RPE</p>	<p>Beaucoup d'assistants maternels ne trouvent pas l'utilité de s'inscrire sur monenfant.fr et préfèrent valider la demande eux-mêmes</p> <p>Le Relais Petite Enfance, lors du premier contact avec les assistants maternels, communique l'information sur l'inscription sur le site.</p> <p>Ce n'est pas le mode de contact privilégié par les familles pour obtenir une information sur les lieux d'accueil du jeune enfant. Nécessité d'être identifié par les publics et les partenaires comme lieu ressource</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Faire des fiches techniques pour les familles afin de les familiariser avec les services en ligne de monenfant.fr	Faire du lien avec les supports de la CAF A l'aide de tutoriels (captures d'écran) en fonction des différentes étapes, mobilisation des conseillers numériques de la CABBALR	Accroître l'autonomie des familles dans l'usage de la plateforme	2026 -2030	Nombre de fiches transmises
2	Intégration systématique d'une présentation de monenfant.fr dans les rendez-vous d'information avec les familles	Sensibilisation des professionnels, mise à disposition de supports de communication	Promouvoir l'utilisation de monenfant.fr comme outil central d'information	Engagé en 2025 mais poursuivi jusqu'en 2030	Taux de redirection vers monenfant.fr, retours des professionnels
3	Faire une réponse systématisée et personnalisée aux demandes en ligne	L'équipe RPE	Améliorer le temps et la qualité de réponse aux familles via le numérique	2026-2030	Délai moyen de réponse, taux de satisfaction des demandes traitées
4	Communication annuelle ciblée sur les nouveautés et les fonctionnalités utiles de monenfant.fr		Maintenir une information actualisée et pertinente auprès des familles	2028, 2029, 2030	Statistiques de fréquentation de monenfant.fr sur le territoire

➤ **Le guichet unique d'information (mission renforcée)**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée	
<p>En 2025, le Relais Petite Enfance (RPE) s'inscrit dans une nouvelle dynamique territoriale. Le RPE couvre désormais un périmètre élargi de 39 communes, reflet de la volonté des collectivités de rationaliser l'offre de services aux familles tout en renforçant leur accessibilité, leur lisibilité et leur cohérence.</p> <p>Ce repositionnement a permis d'engager le RPE dans sa mission renforcée de guichet unique d'information, d'accompagnement et d'orientation pour les familles et les professionnels de la petite enfance. Cette évolution s'inscrit dans un contexte national marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une demande croissante de simplification des démarches administratives des parents, • une diversification des modes d'accueil (collectifs, individuels, innovants), et un besoin renforcé d'accompagnement des parcours professionnels des assistants maternels et gardes à domicile. <p>Le diagnostic du territoire a révélé plusieurs enjeux-clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des familles parfois perdues dans la complexité des démarches et peu informées des solutions existantes. • Des professionnels de la petite enfance en attente d'un accompagnement plus individualisé et régulier dans leur parcours (formation, conditions d'exercice, reconnaissance). • Un besoin fort de coordination entre les acteurs de la petite enfance pour garantir un service de qualité, cohérent et accessible à tous. 	

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mise en œuvre d'un accueil physique, téléphonique et numérique harmonisé sur l'ensemble du territoire,	Outil informatique et logiciels Permanences des animatrices selon un planning préétabli	Accompagnement des familles	Dès 2025 - 2030	Nombre de familles accompagnées Nombre de permanences organisées
2	Poursuite de la création, amélioration des outils de recueil de données auprès des		Renforcer la mission du RPE dans son rôle pivot de guichet unique,		

	professionnels (ass mat, EAJE, MAM) et des communes		garantissant équité d'accès, lisibilité des parcours, soutien aux familles et valorisation des professionnels.		
3	Impulsion d'une démarche partenariale renforcée (CAF, Département, MSA, communes, associations...).	RPE de la CABBALR, les chargés de coopération de la CABBALR, les partenaires	Mise en place d'actions dans le cadre de la CTG 2026-2030 en matière de petite enfance	2025-2030	Bilan annuel de la CTG

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Mise à jour régulière du fichier des assistants maternels et gardes à domicile afin de connaître leurs capacités et leurs modalités d'accueil.</p> <p>Le RPE communique et relaie les recherches des familles auprès des assistants maternels. Cette démarche est réalisée par mail.</p> <p>Certaines communes continuent de distribuer ou de communiquer les listes des assistants maternels aux familles.</p> <p>De nombreux assistants maternels ne renseignent pas leurs disponibilités ni auprès du relais ni sur monenfant.fr.</p>	<p>Les principaux contacts sont liés à la recherche de la liste des assistants maternels ainsi que des questions en matière de droit du travail.</p> <p>Ces différents temps favorisent la rencontre des familles et des professionnels avec les animatrices du relais, dans un cadre convivial, et amènent à se questionner sur la prise en charge de l'enfant.</p> <p>Ils permettent de mettre en avant, de valoriser le métier d'assistant maternel. Les temps hors animation sont fréquentés de manière variable selon les thématiques et les moments proposés.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Utilisation du logiciel RPE Inoë (dédié aux disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s, régulièrement mis à jour)	outil numérique, temps dédié à la mise à jour	Faciliter la recherche de professionnels par les familles	2026- 2030	Nombre de mises en relation générées

2	Création d'un kit d'accueil pour les familles : guide pratique + fiches profils des professionnels + formations sur les démarches	Partenariat CAF / RPE, création de contenus, impression et diffusion	Mieux outiller les familles dans le choix d'un mode d'accueil individuel et collectif	2028	Nombre de kits distribués, retours qualitatifs des familles
3	Développer un accompagnement personnalisé par le RPE	Rendez-vous individuel pour évaluer les besoins et orienter vers les bons profils Mettre en place un système d'échanges informatisés auprès des assistants maternels (mail groupé)	Améliorer la qualité de la mise en relation et l'adéquation entre besoins et offres Optimiser la mise en relation des employeurs et des employés Eviter la sous activité des assistants maternels Créer le lien avec le parent employeur dès la recherche d'un assistant maternel	2026 - 2030	Nombre de rendez-vous réalisés, taux de satisfaction des familles, taux de contractualisation Nombre de fiches relayées aux assistants maternels
4	Recenser les gardes à domicile indépendants et les services qui proposent la mise en relation de ces professionnels avec les employeurs	Prendre contact avec les associations de services à domicile et d'aides à la personne Tenir un registre actualisé de cette offre d'accueil	Avoir une liste complète de professionnels susceptibles de répondre aux besoins des familles Diversifier les réponses à apporter aux familles	2026	Nombre de gardes à domicile recensés

➤ **Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<ul style="list-style-type: none"> • Le Relais Petite Enfance (RPE) assure la diffusion d'informations générales sur les droits et devoirs des parents employeurs, mais ces informations restent parfois trop théoriques ou génériques. • En cas de situation complexe, le RPE oriente les familles vers des structures ou instances spécialisées (URSSAF, Pajemploi, juristes, etc.). • Le RPE propose un accompagnement ponctuel, notamment lors des premiers entretiens entre parents et assistants maternels. <p>Beaucoup de parents ne mesurent pas pleinement les implications de leur rôle d'employeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance du cadre légal (contrat de travail, rémunération, congés, ruptures de contrat, etc.) • Doute sur leurs responsabilités administratives et juridiques • Difficulté à gérer une relation professionnelle dans un cadre familial et affectif 	<p>Pour répondre à ces constats, le RPE doit s'affirmer comme un lieu ressource sur l'accueil de la petite enfance, en particulier sur l'accompagnement à la fonction d'employeur en s'appuyant sur le référentiel de la petite enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'information et la pédagogie autour du rôle de particulier employeur, en adaptant les supports aux besoins réels des parents (simulations, guides pratiques, ateliers...). • Proposer un accompagnement individualisé ou en petits groupes, notamment pour les parents en situation de premier emploi ou rencontrant des difficultés spécifiques (lien avec France Travail, Mission Locale, PMI...) • Garantir la neutralité du service pour favoriser la confiance et une posture d'écoute bienveillante. • Assurer la proximité géographique et relationnelle pour toucher un public large et diversifié. • Maintenir la <i>gratuité du service</i>, condition essentielle pour une égalité d'accès à l'information et à l'accompagnement.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mise à disposition de fiches pratiques sur les étapes clés de l'embauche d'un assistant maternel	Appui des partenaires (CAF, URSSAF, FEPEM, PAJE), création de contenus pédagogiques	Offrir un accès facile et permanent à l'information	2027-2028	Nombre de fiches distribuées
2	Reprise de contact systématique	Questionnaire (contact mail) ou autre	Maintenir le contact, rappeler que		

	avec les parents employeurs qui sollicitent le RPE (délai de 3 à 6 mois)	méthode en fonction des premiers retours	le RPE est à leur disposition tout au long de leur contrat et répondre aux attentes éventuelles	2026 à 2030	Nombre de réponses obtenues
3	Organisation de sessions d'informations collectives animées par le RPE ou l'URSSAF Pajemploi sur les droits et obligations du parent employeur	Mobilisation d'intervenants spécialisés, réservation de salles, supports pédagogiques	Mieux informer les parents sur leur rôle, prévenir les erreurs administratives	2027 et 2028	Nombre de sessions organisées, taux de participation, satisfaction des participants
4	Informations par le biais du journal semestriel du RPE (2 par an)	Relayé par les assistants maternels, mais avec une perspective d'envoi par mail aux parents employeurs (après approbation RGPD)		2026-2030	Nombre de parents employeurs qui reçoivent le journal du RPE Retour des parents employeurs
5	Permanences administratives le samedi	Une animatrice (présente lors de la mise à disposition de salles pour les formations ASM)	Réalisation d'environ 10 permanences le samedi dans l'année	2026-2030 En fonction de la demande	Nombre de rendez-vous honorés le samedi

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Un déficit croissant de l'offre d'accueil individuel :</p> <p>Le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay connaît une baisse progressive du nombre d'assistants maternels en activité. 42% en 8 ans qui s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des départs à la retraite non compensés par de nouvelles installations. • Un désintérêt croissant pour le métier, perçu comme peu attractif (conditions de travail, isolement, reconnaissance, complexité administrative...). <p>Risque pour le territoire : à court et moyen terme, cela fait peser un risque de pénurie d'accueil individuel, avec des conséquences directes sur les familles (difficultés de garde, tensions accrues sur les autres modes d'accueil...).</p> <p>Des professionnels en demande d'accompagnement :</p> <p>Les assistants maternels, qu'ils soient expérimentés ou débutants, expriment un besoin constant de soutien, d'échanges et d'actualisation de leurs connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolutions de la convention collective nationale. • Réglementation en matière d'accueil du jeune enfant. • Enjeux pédagogiques, développement de l'enfant, posture professionnelle. • Gestion de la relation avec les familles. 	<p>Le métier d'assistant(e) maternel(le) est en mutation, confronté à la fois à une désaffection progressive et à une exigence croissante de professionnalisation. Dans ce contexte, le RPE joue un rôle clé pour maintenir et revaloriser l'offre d'accueil individuel, en devenant un véritable <i>espace ressource, d'échange et de professionnalisation</i>.</p> <p>Enjeux identifiés :</p> <p>Valoriser la profession : créer un espace de reconnaissance et de soutien, pour lutter contre le sentiment d'isolement et redonner de l'attrait au métier.</p> <p>Soutenir l'attractivité du secteur : en informant, en formant et en accompagnant les professionnels, actuels et futurs.</p> <p>Garantir la qualité de l'accueil : à travers une actualisation régulière des connaissances, une réflexion collective sur les pratiques, et des temps de rencontre entre pairs. (<i>référentiel national d'accueil du jeune enfant</i>)</p> <p>Anticiper les besoins futurs du territoire : en œuvrant à la fidélisation des professionnels et l'émergence de nouvelles vocations.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	En partenariat avec France Travail, et la PMI proposer des réunions d'informations dans les communes aux personnes en recherche d'emploi	Partenariat entre la PMI/RPE pour proposer des réunions d'information sur les métiers	Augmentation du nombre de candidats à l'agrément	2027-2030	Nombre de demandes d'agrément
2	Participation aux réunions d'information (4 dans l'année) organisées par le Département à Lillers ainsi qu'aux formations obligatoires des assistants maternels, pour présenter les missions du relais (demande du Département et de la CAF)	Mise en relation avec une professionnelle du Département qui intervient en binôme avec l'animatrice du RPE	Faire connaître le métier d'assistants maternels et faire émerger une nouvelle vocation	2026-2030	Nombre de demandes d'agrément
3	Accueil personnalisé des nouveaux professionnels avec un kit d'information métier + entretien de présentation avec le RPE	Kit imprimé/digital	Mieux accompagner les débuts dans le métier, favoriser l'intégration locale	2026 -2030	Nombre de nouveaux accueils, satisfactions exprimées
4	Mise en place d'un parrainage assistants maternels/ nouveaux professionnels	RPE – Assistants Maternels du territoire	Meilleure connaissance du statut de professionnel Faciliter l'intégration des nouveaux professionnels et lutter contre l'isolement	2026-2030	Nombre de parrainages réalisés
5	Mise en place d'un journal semestriel	Service communication	Renforcer le lien avec les	Lancement en 2026	Nombre de retours ou

(papier et numérique)	CABBALR, impression interne, diffusion numérique	professionnels, valoriser les informations locales et nationales		interactions, retours qualitatifs
-----------------------	--	--	--	-----------------------------------

- **Informier et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Depuis peu, l'inscription sur le site monenfant.fr est devenue obligatoire pour les assistants maternels. Cette évolution réglementaire vise à améliorer la lisibilité de l'offre d'accueil du jeune enfant et à faciliter la mise en relation entre les familles et les professionnels.</p> <p>Cependant, un constat s'impose : un certain nombre d'assistants maternels, notamment parmi les plus anciens ou ceux moins à l'aise avec les outils numériques, rencontrent des difficultés à s'approprier cette plateforme. Cela freine leur inscription et la mise à jour régulière de leurs disponibilités.</p> <p>Au 30 juin 2025, la situation se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 150 assistants maternels sont inscrits sur la plateforme, • 93 d'entre eux ont actualisé leurs disponibilités, • 150 assistants maternels agréés ne sont plus en activité, mais restent officiellement recensés. 	<p>De nombreux assistants maternels ne perçoivent pas l'utilité immédiate de s'inscrire sur la plateforme, ou manquent de compétences numériques pour le faire.</p> <p>Cette situation nuit à la visibilité de l'offre d'accueil sur le territoire et rend plus difficile la mise en relation entre les familles en recherche de mode de garde et les professionnels disponibles.</p> <p>Enjeux principaux : Renforcer la visibilité et l'attractivité des assistants maternels en activité. Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande en matière de garde d'enfants, en fiabilisant les données disponibles sur monenfant.fr. Lutter contre les données obsolètes ou erronées liées à des professionnels non actifs mais toujours recensés comme agréés.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Promouvoir l'inscription et l'actualisation des données des assistants	Informations (Groupe fermé Facebook, lettre d'info et autres supports de communication)	Augmentation du nombre d'assistants maternels qui renseignent leurs données	Commencé en 2025	Nombre de nouveaux assistants maternels inscrits sur le site

	maternels sur le site monenfant.fr	Accompagnement si nécessaire des animatrices dans les démarches liées au site monenfant.fr	sur le site monenfant.fr		
2	Organisation d'ateliers numériques pratiques pour aider à l'inscription et à la mise à jour du profil sur monenfant.fr.	Mobilisation des conseillers numériques de l'agglomération pour proposer un accompagnement personnalisé, notamment en lien avec les France Services ou autres lieux ressource du territoire	Augmentation du nombre d'assistants maternels qui renseignent leurs données sur le site monenfant.fr	2026-2030	Nombre de participants aux ateliers Nombre de nouveaux assistants maternels inscrits sur le site

➤ **Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Il apparaît indispensable de renforcer les actions collectives à destination des professionnels de la petite enfance, notamment les assistants maternels. Une offre diversifiée d'espaces de dialogue et de réflexion pourrait être mise en place, en s'adaptant aux besoins identifiés sur le terrain.	On constate un besoin affirmé d'offrir aux professionnels un espace de parole neutre, bienveillant et respectueux, permettant de s'exprimer librement, en dehors de la présence des enfants. L'enjeu principal est de contribuer à la professionnalisation et à la valorisation du métier d'assistant maternel, à un moment où cette profession traverse une période de fragilisation (crise des vocations, isolement, manque de reconnaissance).

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mise en place de réunions d'échange sur des thématiques variées	-Veille juridique -Mobilisation d'intervenants	Professionnalisation des assistants maternels	2027	Nombre de participants et régularité de la participation

	(convention collective, création de supports de médiation éducative etc.)	extérieurs spécialisés -Renouveler les méthodes d'animation : ludiques, dynamiques et créatives -Proposer des temps de convivialité en dehors de la présence des enfants	Valorisation des assistants maternels et épanouissement professionnel Renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle		
2	Créer des temps réguliers de rencontre et d'échange entre professionnels.	Inscrire l'échange de pratique dans l'offre de service du RPE (mobilisation d'un professionnel)	Lutter contre l'épuisement professionnel et l'isolement des assistants maternels	Si les assistants maternels en éprouvent la nécessité	Nombre de participants et régularité de la participation
3	Organisation de journées ou demi-journées conviviales annuelles (type « journée des pros ») incluant des temps de parole, ateliers bien-être, et moments informels	Budget, partenariats locaux, logistique RPE	Renforcer la reconnaissance du métier et la cohésion	2028, 2029, 2030	Taux de participation, ambiance perçue, satisfaction globale
4	Mise en place d'une boîte à idées ou sondage annuel pour recueillir les attentes, besoins ou préoccupations des professionnels	Outils numériques ou papier, analyse des réponses, retour collectif *Faire du lien avec la CTG – RPE du territoire	Adapter les actions proposées aux besoins du terrain	Dès 2026	Nombre de retours, pertinence des actions, engagement des professionnels

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des ateliers d'éveil

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Le RPE s'engage activement dans la professionnalisation des assistants maternels à travers :</p> <p>Une offre quotidienne d'ateliers d'éveil, répartis entre les accueils fixes et itinérants, planifiés trimestriellement. Ces ateliers sont co-construits avec les assistants maternels à travers une charte de fonctionnement.</p> <p>Une dynamique partenariale : des prestataires extérieurs enrichissent les ateliers (psychomotricienne, musicienne, etc.), ce qui favorise la diversité des approches.</p> <p>La proposition de temps forts (spectacles, animations exceptionnelles) ainsi que la mise à disposition de malles pédagogiques (au nombre de six à ce jour).</p> <p>Une volonté d'équité territoriale, chaque commune adhérente bénéficiant d'une forme d'intervention du RPE.</p>	<p>Malgré la richesse de l'offre, le service rencontre certaines difficultés de mobilisation :</p> <p>Faible participation de nouveaux assistants maternels.</p> <p>Disparités de fréquentation selon les communes ; certaines restent peu mobilisées malgré les efforts d'adaptation (temps forts proposés en priorité dans les zones moins couvertes).</p> <p>L'enjeu est donc double :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'attractivité et l'accessibilité des ateliers d'éveil pour fidéliser et attirer de nouveaux professionnels à moins de 30 minutes (<i>projet de territoire : L'agglomération 100% durable</i>) ▪ Utiliser ces ateliers comme leviers de professionnalisation, d'observation, de réflexion pédagogique et de valorisation du métier.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Optimiser et consolider les outils d'animation à disposition du RPE	Élaboration d'un planning par l'équipe, ajusté chaque trimestre	Fréquentation régulière des assistants maternels aux animations proposées	2026-2030	Taux de participation et niveau de satisfaction des assistants maternels
2	Mobiliser de nouveaux assistants maternels lors des ateliers d'éveil	<p>- Appels lors de la mise à jour du listing</p> <p>- Information sur les</p>	<p>Fréquentation régulière des assistants maternels lors de ces temps.</p> <p>Accueil de nouveaux</p>	2026-2030	Nombre de nouveaux participants aux ateliers

		missions du RPE dès le premier contact - Présentation des missions des RPE lors des réunions du Département	participants aux ateliers d'éveil		
3	Conforter le dispositif « malles pédagogiques »	Proposer de nouvelles thématiques et encourager leur utilisation	Diversification et renouvellement des pratiques professionnelles à domicile	2026-2030	Nombre de nouvelles malles proposées Nombre d'emprunts réalisés
4	Partager les ressources documentaires (livres, malles, etc.) du RPE	Logiciel d'emprunt de matériel auprès du RPE (malles, livres, documentation en ligne)	Accès facilité aux ressources pour les assistants maternels et donc pour les enfants	2026-2030	Nombre d'emprunts de livres, malles pédagogiques, etc.
5	Développer les partenariats : les eaje, écoles maternelles, maisons des 1000 jours	La semaine des maternelles, Les classes passerelles, Les professionnels du territoire	Faciliter le « parcours de l'enfant » chez les assistants maternels à l'entrée à l'école.	2026-2030	Nombre d'échanges avec les écoles, EAJE de notre territoire

➤ **L'analyse de la pratique (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée « analyse de la pratique »

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
<p>L'engagement dans une démarche d'analyse de la pratique s'inscrit dans une perspective de soutien et de professionnalisation continue des assistants maternels.</p> <p>Bien que cette mission ne fasse l'objet d'aucun financement spécifique, elle peut être mise en place à titre ponctuel ou régulier selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la disponibilité du RPE, • l'intérêt et la mobilisation des professionnels concernés, • la possibilité de faire appel à des intervenants extérieurs (formateurs, psychologues, etc.).

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	Organiser des séances d'analyse des pratiques	Intervenant extérieur, mise à disposition des locaux	Enrichissement des pratiques professionnelles, mieux-être au travail, amélioration de la relation parent employeur/enfant/assistant maternel	Selon la demande	Nombre de participants, nombre de séances, assiduité, évaluation qualitative

➤ **Accompagner le parcours de formation des professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Le Relais Petite Enfance (RPE) organise actuellement entre 3 et 4 sessions de formation par an, incluant des cycles récurrents tels que la formation "Sauveteur Secouriste du Travail" (SST). Le programme annuel est co-construit avec les assistants maternels, lors d'une concertation menée en fin d'année, afin de s'adapter au mieux à leurs attentes et aux réalités du terrain.</p>	<p>Un "noyau dur" de professionnels participe régulièrement aux formations proposées, assurant une dynamique continue, mais l'élargissement du public demeure un enjeu.</p> <p>Il est observé que certains professionnels assistent exclusivement aux temps de formation, sans participer aux animations collectives, et inversement. Ce cloisonnement limite la transversalité des approches pédagogiques.</p> <p>Le volume horaire annuel disponible (58h/an) peut s'avérer insuffisant pour répondre à la diversité des besoins et consolider des parcours individualisés de professionnalisation.</p> <p>La régularité de certaines formations témoigne de leur pertinence et de leur utilité dans l'amélioration des pratiques professionnelles, justifiant leur reconduction.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Poursuivre et renforcer l'accompagnement des assistants maternels dans leur parcours de formation	<p>Organisation annuelle d'une réunion participative pour recenser les besoins et attentes en formation</p> <p>Élaboration conjointe du programme avec un organisme de formation agréé</p> <p>Déploiement de sessions délocalisées pour toucher un public plus large</p>	<p>Augmentation de la participation globale aux formations</p> <p>« Montée en compétences » et renouvellement des savoirs professionnels.</p>	2026-2030	<p>Nombre de formations organisées</p> <p>Nombre d'assistants maternels formés</p> <p>Taux de satisfaction des participants</p>
2	Proposer des temps de sensibilisation sur des thématiques spécifiques (santé mentale, handicap psychique, accueil enfant « en urgence » pour parents en recherche emploi etc.)	Mobilisation de partenaires spécialisés (ex. : CREHPSY, Gamins Exceptionnels)	<p>Élargissement des connaissances sur des sujets complexes</p> <p>Meilleure compréhension des besoins spécifiques des enfants accueillis</p>	A partir de 2026	<p>-Nombre de séances proposées</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Retours qualitatifs des professionnels</p>
3	Organisation de rencontres sous forme d'ateliers ou de conférences interactives	Mobilisation de partenaires experts	<p>Renforcement de la posture professionnelle face à des situations complexes ou sensibles.</p> <p>Valorisation des compétences des assistants</p>	2027-2030	<p>Nombre de conférences ou ateliers organisés dans l'année.</p> <p>Nombre total de participants.</p> <p>Taux de participation (en</p>

			maternels et amélioration de leur confiance en soi. Dynamique du réseau local		comparaison avec les invitations envoyées). Répartition géographique des participants (mesure de l'effet des actions délocalisées)
--	--	--	--	--	---

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

➤ **Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Le territoire ne présente pas de difficultés majeures pour répondre aux demandes "classiques" d'accueil (temps plein, horaires standards, enfant unique). Toutefois, certaines situations spécifiques demeurent problématiques, notamment :</p> <p>L'accueil de fratries, souvent difficile à organiser de manière simultanée.</p> <p>Les horaires atypiques (très tôt le matin, tard le soir, travail en horaires décalés), peu compatibles avec les contraintes de certains professionnels ou les textes réglementaires.</p>	<p>Côté assistants maternels :</p> <p>Un nombre croissant d'assistants maternels fait état d'une baisse significative des sollicitations, avec des périodes prolongées de sous-activité, voire plusieurs mois sans nouveaux contrats, phénomène inédit jusqu'alors.</p> <p>Cette situation est perçue comme subie par certains professionnels, générant : un sentiment de découragement, une incompréhension des mécanismes du marché local de l'accueil, accentué par un manque de reconnaissance ou de clarté sur leur rôle et leur statut.</p> <p>À noter également : certains assistants maternels <i>choisissent volontairement</i> de réduire leur activité, pour des raisons personnelles, familiales ou de confort.</p> <p>Côté familles :</p> <p>Certaines familles témoignent de difficultés à endosser le rôle d'employeur : méconnaissance des droits et devoirs, complexité administrative (URSSAF Pajemploi, contrat, bulletins de salaire), ou</p>

	<p>gêne financière autour du rapport direct avec le professionnel. Ces freins administratifs peuvent entraîner une préférence pour une structure collective même si l'accueil à domicile leur semblait plus adapté initialement.</p> <p>Quelques familles ont dû rompre un contrat en cours, notamment au moment des 6 ans de l'enfant, en raison de la hausse du coût liée à l'absence d'exonération des cotisations sociales à cet âge.</p>
--	---

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Accompagnement individuel proposé aux assistants maternels	Réalisation de cartes de visite Préparation d'entretien Accompagnement au projet d'accueil ...	Diminution du nombre d'assistants maternels en sous activité ; réguler l'offre et la demande ; valoriser le statut de professionnel	2026-2030	Nombre d'assistants maternels en sous activité
2	Prise de contact individuel avec les assistants maternels pour connaître les places disponibles	Monenfant.fr Courrier nominatif envoyé aux assistants maternels afin de les sensibiliser à la mise à jour de leurs disponibilités et modalités d'accueil auprès du RPE et du site monenfant.fr	Augmentation des contacts informant des disponibilités ou modifications liées à leur agrément	2026-2030	Nombre de réponses à ces prises de contacts

➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>Le métier d'assistant maternel demeure encore connu ou mal perçu par une partie des familles et même de certains acteurs institutionnels.</p> <p>Souvent assimilé à une simple garde d'enfants à domicile, il est rarement reconnu à sa juste valeur en tant que <i>profession de la petite enfance à part entière</i>, avec une responsabilité éducative, un cadre légal strict et des compétences professionnelles spécifiques.</p>	<p>Ce manque de reconnaissance se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une faible valorisation sociale du métier, • Un désintérêt potentiel chez les candidats à l'agrément, • Une appréhension des familles à confier leur enfant à un professionnel en accueil individuel, au profit des structures collectives parfois perçues comme plus rassurantes ou "officielles".

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Promotion du métier d'assistant maternel	<p>Actions mises en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG)</p> <p>Les partenaires Supports de communication</p>	<p>Repositionner l'accueil individuel comme un mode d'accueil complémentaire et de qualité au sein du paysage petite enfance en mettant en avant le professionnalisme, la formation continue, l'environnement éducatif structuré.</p> <p>Soutenir les politiques publiques locales en matière d'enfance et famille, à travers une analyse partagée de l'offre et des besoins</p>	2026-2030	<p>Nombre de candidats à l'agrément</p> <p>Nombre d'assistants maternels à l'échelle du territoire de la CABBALR ;</p> <p>baisse des reconversions professionnelles des assistants maternels</p>

2	Relayer la campagne nationale de promotion des métiers de la petite enfance	Utiliser nos réseaux de communication (Facebook, mails etc.) et l'exposition temporaire du RPE lors d'événements et temps forts	Promouvoir, valoriser les métiers de de la petite enfance et susciter les vocations	2026-2030	Nombre de supports ou de publications réalisées
3	Par le biais d'un groupe de travail : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les freins à la demande d'agrément • Accompagner les candidats à l'agrément • Travailler en étroite partenariat avec les professionnels pour qu'ils valorisent leurs compétences • Travailler en partenariat avec les services de PMI et les élus locaux pour promouvoir la profession 	Supports de communication Mise à disposition de salles de réunion Budget pour les intervenants Documentation	Stabilité du nombre d'assistants maternels agréés Stabilité du nombre d'agrément	2026-2030	Nombre de nouvel agrément

➤ **La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
NON CONCERNE

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
NON CONCERNE					

4.2. La mission d'observation

Cette partie détaille le rôle du relais.

➤ Son niveau de délégation :

- [Qui pilote la mission ?](#)



Explication détaillée

- Les animatrices du Relais Petite Enfance, en lien avec les communes et les structures petite enfance
- Participation à la commission Enfance CAF- Département- CABBALR (si projet de développement d'une structure sur le territoire d'intervention du Relais)

- [Qui organise l'instance technique ?](#)
 - Les animatrices du Relais Petite Enfance avec la responsable RPE - chargée de coopération de la CTG
- [Comment s'organise le recueil des données ?](#)
 - Contact avec les assistants maternels pour remise à jour des données (2 fois/an) + relance
 - Contact avec les différentes structures d'accueil (Micro -crèches, MAM, crèches, crèche familiale)
 - Contact avec les municipalités, associations du territoire
- [Qui mobilise des partenaires ?](#)
 - Un courrier d'invitation signé par la conseillère déléguée à la Petite Enfance
 - Relance téléphonique par l'équipe RPE

➤ **Le groupe de travail sur la mission d'observation :**

- [Son rôle :](#)

Le groupe de travail dédié à la mission d'observation constitue un **espace de réflexion partagée et d'analyse neutre** autour de l'offre et de la demande en matière de modes d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

Coordonné par les animatrices du RPE, il a pour objectifs de :

- **Analyser les besoins des familles** en matière de garde d'enfants, en s'appuyant sur les réalités locales et les retours de terrain,
- **Accompagner les parents** dans leur choix de mode d'accueil, en tenant compte de la diversité des solutions disponibles (accueil individuel et collectif),
- **Observer les évolutions de l'offre**, détecter les déséquilibres territoriaux et anticiper les tensions ou les carences éventuelles,
- **Favoriser la coopération inter-partenariale** et créer un lieu d'échanges entre les acteurs de la petite enfance.

Chaque membre du groupe apporte **son expertise, ses observations et ses préoccupations**, dans une posture de co-construction.

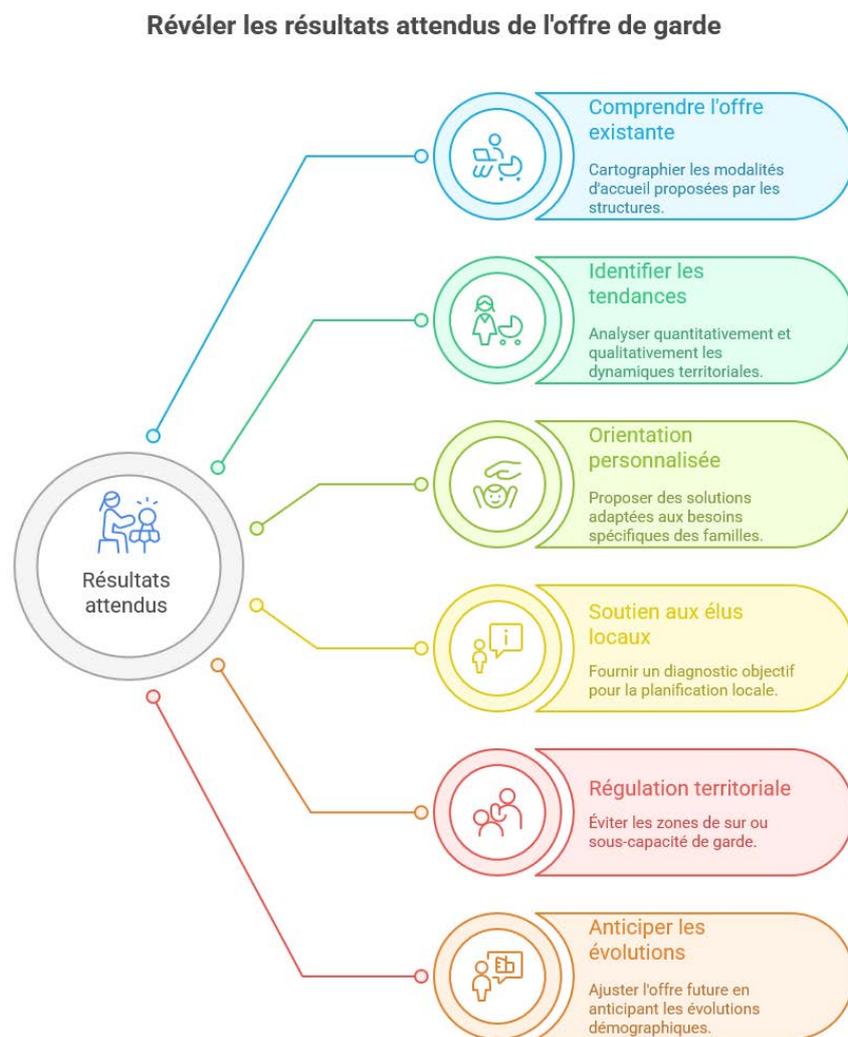
Le **groupe de travail se réunit au minimum une fois par an**, avec la possibilité d'organiser des rencontres supplémentaires en fonction des besoins ou de l'actualité locale.

Ces rencontres sont préparées par les animatrices du RPE, qui assurent :

- Le **recueil, l'exploitation et l'analyse des données statistiques** (places disponibles, taux de remplissage, évolutions démographiques, etc.),
- L'**identification précise de l'offre de garde** sur l'ensemble des communes du territoire,

- La mise en perspective des données avec les réalités de terrain transmises par les partenaires.

- [Les résultats attendus :](#)



- [Les partenaires associés](#)

Représentants des collectivités :

- Élus et adjoints à la petite enfance des communes du territoire

Structures d'accueil :

- Crèches, micro-crèches, crèches familiales, MAM, assistants maternels

Institutions partenaires :

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Conseil Départemental / Protection Maternelle et Infantile

Chargés de coopération CTG

Acteurs associatifs et spécialistes :

- Parents62, Gamins Exceptionnels, Intermédiatrice petite enfance, etc.

Les outils envisagés :

- Les outils de la CAF : fiches d'informations à destination des structures collectives et accueil individuel.
- Réalisation d'un questionnaire aux communes et aux assistants maternels + phoning.
- Mon RPE62 : données chiffrées
- Les sites communaux...

**PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE"
BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2026**

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane

Adresse : 100 avenue de Londres

Nom et lieu d'implantation de l'Equipement : RPE - Route de la Victoire 62330 Isbergues

Personne à contacter : Brigitte THERACHE

Téléphone 03,2161,50,00

Mail :brigitte.therache@bethunebruay.fr

44566 - TVA déductible

44571 - TVA collectée

DETAIL DES CHARGES

60 ACHATS	
Achats de prestations pour activités	14 000,00
Fournitures non stockables (eau,gaz,électricité,carburant) et fournitures de bure	2 500,00
Fournitures d'entretien / petit équipement	11 500,00
Alimentation	2 000,00
Autres	1 500,00
61 SERVICES EXTERIEURS	
Loyer et charges locatives	3 000,00
Entretien et réparations	4 000,00
Primes d'assurance	3 000,00
Etudes et documentation	900,00
62 AUTRES SERVICES	
Rémunération du personnel extérieur	300,00
Honoraires	
Transport d'activités et d'animation	
Déplacements du personnel et des bénévoles	500,00
Téléphone, Affranchissement et Internet	7 000,00
Missions, Réceptions	
Formation de bénévoles	
63A : 631 à 633 IMPOTS -TAXES LIES AUX FRAIS DE PERSONNEL	
Taxes sur salaires	
Taxes sur la formation continue	
Autres impôts et taxes	
63B : 634 à 639 AUTRES IMPOTS ET TAXES (à préciser)	
64 FRAIS DE PERSONNEL	
Salaires	245 000,00
Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	
Autres charges sociales	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION (à préciser)	
66 CHARGES FINANCIERES (à préciser)	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (à préciser)	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS :	
Dotations aux amortissements	
Dotations aux provisions	
69 IMPOTS SUR LES BENEFICES	
TOTAL DES CHARGES	295 200,00
RESULTAT EXCEDENTAIRE	
86 CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT(détail à fournir) <i>(charges supplétives à détailler et à reporter dans le compte 87)</i>	70 000,00
TOTAL GENERAL	365 200,00



**PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE"
BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2026**

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane

Adresse : 100 avenue de Londres 62400 Bethune

Nom et lieu d'implantation de l'Equipement : RPE - Route de la Victoire 62330 Isbergues

Personne à contacter : Brigitte THERACHE

Téléphone : 03,21,61,50,00

Mail : brigitte.therache@bethunebruay.fr

DETAIL DES PRODUITS

70 REMUNERATION DES SERVICES	
70623 Prestation de service reçue de la CAF	213 321,20
70642 Participations des usagers	
708 - Produits des activités annexes	
74 SUBVENTIONS	
741 Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
742 Subventions et prestations de service régionales	
743 Subventions et prestations de service départementales	
744 Subventions et prestations de service communales	
7451 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont prestation de service MSA)	2200,00
7452 Subventions d'exploitation CAF	
746 Subventions d'exploitation et prestations de service EPCI (intercommunalité) - Participation des communes	79 678,80
747 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	
748 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une autre entité publique (à préciser)	
75 PRODUITS DE GESTION (dont cotisations des adhérents)	
76 PRODUITS FINANCIERS (à préciser)	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (à préciser)	
78 REPRISE AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	
79 TRANSFERT DE CHARGES	
Remboursement de Sécurité Sociale et de prévoyance	
Remboursement de formation	
Remboursement d'assurance	
TOTAL DES PRODUITS	295 200,00
RESULTAT DEFICITAIRE	
87 CONTREPARTIE DES CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT (report du compte 86)	70 000,00
TOTAL GENERAL	365 200,00

Activité prévisionnelle Année N :

Nombre d'heures de travail hebdomadaire de l'Animateur : 35h pour 1ETP - 28h pour 0,80 ETP

Nombre d'Equivalent Temps Plein : 4,8 ETP

Fait le

à

**Imprimé certifié
conforme**

Qualité de signataire :

Cachet du partenaire



Signature

**PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE"
BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2027**

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane

Adresse : 100 avenue de Londres

Nom et lieu d'implantation de l'Équipement : RPE - Route de la Victoire 62330 Isbergues

Personne à contacter : Brigitte THERACHE

Téléphone 03,2161,50,00

Mail :brigitte.therache@bethunebruay.fr

44566 - TVA déductible

44571 - TVA collectée

DETAIL DES CHARGES

60 ACHATS	
Achats de prestations pour activités	14 000,00
Fournitures non stockables (eau,gaz,électricité,carburant) et fournitures de bure	2 500,00
Fournitures d'entretien / petit équipement	11 500,00
Alimentation	2 000,00
Autres	1 500,00
61 SERVICES EXTERIEURS	
Loyer et charges locatives	3 000,00
Entretien et réparations	4 160,00
Primes d'assurance	3 060,00
Etudes et documentation	900,00
62 AUTRES SERVICES	
Rémunération du personnel extérieur	300,00
Honoraires	
Transport d'activités et d'animation	
Déplacements du personnel et des bénévoles	500,00
Téléphone, Affranchissement et Internet	7 000,00
Missions, Réceptions	
Formation de bénévoles	
63A : 631 à 633 IMPOTS -TAXES LIES AUX FRAIS DE PERSONNEL	
Taxes sur salaires	
Taxes sur la formation continue	
Autres impôts et taxes	
63B : 634 à 639 AUTRES IMPOTS ET TAXES (à préciser)	
64 FRAIS DE PERSONNEL	
Salaires	249 900,00
Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	
Autres charges sociales	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION (à préciser)	
66 CHARGES FINANCIERES (à préciser)	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (à préciser)	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS :	
Dotations aux amortissements	
Dotations aux provisions	
69 IMPOTS SUR LES BENEFICES	
TOTAL DES CHARGES	300 320,00
RESULTAT EXCEDENTAIRE	
86 CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT(détail à fournir)	70 000,00
<i>(charges supplétives à détailler et à reporter dans le compte 87)</i>	
TOTAL GENERAL	370 320,00



**PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE"
BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2027**

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane

Adresse : 100 avenue de Londres 62400 Bethune

Nom et lieu d'implantation de l'Equipement : RPE - Route de la Victoire 62330 Isbergues

Personne à contacter : Brigitte THERACHE

Téléphone : 03,21,61,50,00

Mail : brigitte.therache@bethunebruay.fr

DETAIL DES PRODUITS

70 REMUNERATION DES SERVICES	
70623 Prestation de service reçue de la CAF	218 441,20
70642 Participations des usagers	
708 - Produits des activités annexes	
74 SUBVENTIONS	
741 Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
742 Subventions et prestations de service régionales	
743 Subventions et prestations de service départementales	
744 Subventions et prestations de service communales	
7451 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont prestation de service MSA)	2200,00
7452 Subventions d'exploitation CAF	
746 Subventions d'exploitation et prestations de service EPCI (intercommunalité) - Participation des communes	79 678,80
747 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	
748 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une autre entité publique (à préciser)	
75 PRODUITS DE GESTION (dont cotisations des adhérents)	
76 PRODUITS FINANCIERS (à préciser)	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (à préciser)	
78 REPRISE AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	
79 TRANSFERT DE CHARGES	
Remboursement de Sécurité Sociale et de prévoyance	
Remboursement de formation	
Remboursement d'assurance	
TOTAL DES PRODUITS	300 320,00
RESULTAT DEFICITAIRE	
87 CONTREPARTIE DES CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT (report du compte 86)	70 000,00
TOTAL GENERAL	370 320,00

Activité prévisionnelle Année N :

Nombre d'heures de travail hebdomadaire de l'Animateur : 35h pour 1ETP - 28h pour 0,80 ETP

Nombre d'Equivalent Temps Plein : 4,8 ETP

Fait le

à

**Imprimé certifié
conforme**

Qualité de signataire :

Cachet du partenaire



Signature

**PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE"
BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2028**

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane

Adresse : 100 avenue de Londres

Nom et lieu d'implantation de l'Équipement : RPE - Route de la Victoire 62330 Isbergues

Personne à contacter : Brigitte THERACHE

Téléphone 03,2161,50,00

Mail :brigitte.therache@bethunebruay.fr

44566 - TVA déductible

44571 - TVA collectée

DETAIL DES CHARGES

60 ACHATS	
Achats de prestations pour activités	14 000,00
Fournitures non stockables (eau,gaz,électricité,carburant) et fournitures de bure	2 500,00
Fournitures d'entretien / petit équipement	11 500,00
Alimentation	2 000,00
Autres	1 500,00
61 SERVICES EXTERIEURS	
Loyer et charges locatives	3 000,00
Entretien et réparations	4 320,00
Primes d'assurance	3 120,00
Etudes et documentation	900,00
62 AUTRES SERVICES	
Rémunération du personnel extérieur	300,00
Honoraires	
Transport d'activités et d'animation	
Déplacements du personnel et des bénévoles	500,00
Téléphone, Affranchissement et Internet	7 000,00
Missions, Réceptions	
Formation de bénévoles	
63A : 631 à 633 IMPOTS -TAXES LIES AUX FRAIS DE PERSONNEL	
Taxes sur salaires	
Taxes sur la formation continue	
Autres impôts et taxes	
63B : 634 à 639 AUTRES IMPOTS ET TAXES (à préciser)	
64 FRAIS DE PERSONNEL	
Salaires	254 898,00
Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	
Autres charges sociales	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION (à préciser)	
66 CHARGES FINANCIERES (à préciser)	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (à préciser)	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS :	
Dotations aux amortissements	
Dotations aux provisions	
69 IMPOTS SUR LES BENEFICES	
TOTAL DES CHARGES	305 538,00
RESULTAT EXCEDENTAIRE	
86 CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT(détail à fournir) <i>(charges supplétives à détailler et à reporter dans le compte 87)</i>	70 000,00
TOTAL GENERAL	375 538,00



**PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE"
BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2028**

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane

Adresse : 100 avenue de Londres 62400 Bethune

Nom et lieu d'implantation de l'Equipement : RPE - Route de la Victoire 62330 Isbergues

Personne à contacter : Brigitte THERACHE

Téléphone : 03,21,61,50,00

Mail : brigitte.therache@bethunebruay.fr

DETAIL DES PRODUITS

70 REMUNERATION DES SERVICES	
70623 Prestation de service reçue de la CAF	223 659,20
70642 Participations des usagers	
708 - Produits des activités annexes	
74 SUBVENTIONS	
741 Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
742 Subventions et prestations de service régionales	
743 Subventions et prestations de service départementales	
744 Subventions et prestations de service communales	
7451 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont prestation de service MSA)	2200,00
7452 Subventions d'exploitation CAF	
746 Subventions d'exploitation et prestations de service EPCI (intercommunalité) - Participation des communes	79 678,80
747 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	
748 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une autre entité publique (à préciser)	
75 PRODUITS DE GESTION (dont cotisations des adhérents)	
76 PRODUITS FINANCIERS (à préciser)	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (à préciser)	
78 REPRISE AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	
79 TRANSFERT DE CHARGES	
Remboursement de Sécurité Sociale et de prévoyance	
Remboursement de formation	
Remboursement d'assurance	
TOTAL DES PRODUITS	305 538,00
RESULTAT DEFICITAIRE	
87 CONTREPARTIE DES CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT (report du compte 86)	70 000,00
TOTAL GENERAL	375 538,00

Activité prévisionnelle Année N :

Nombre d'heures de travail hebdomadaire de l'Animateur : 35h pour 1ETP - 28h pour 0,80 ETP

Nombre d'Equivalent Temps Plein : 4,8 ETP

Fait le

à

**Imprimé certifié
conforme**

Qualité de signataire :

Cachet du partenaire



Signature

**PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE"
BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2029**

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane

Adresse : 100 avenue de Londres

Nom et lieu d'implantation de l'Equipement : RPE - Route de la Victoire 62330 Isbergues

Personne à contacter : Brigitte THERACHE

Téléphone 03,2161,50,00

Mail :brigitte.therache@bethunebruay.fr

44566 - TVA déductible

44571 - TVA collectée

DETAIL DES CHARGES

60 ACHATS	
Achats de prestations pour activités	14 000,00
Fournitures non stockables (eau,gaz,électricité,carburant) et fournitures de bure	2 500,00
Fournitures d'entretien / petit équipement	11 500,00
Alimentation	2 000,00
Autres	1 500,00
61 SERVICES EXTERIEURS	
Loyer et charges locatives	3 000,00
Entretien et réparations	4 492,00
Primes d'assurance	3 180,00
Etudes et documentation	900,00
62 AUTRES SERVICES	
Rémunération du personnel extérieur	300,00
Honoraires	
Transport d'activités et d'animation	
Déplacements du personnel et des bénévoles	500,00
Téléphone, Affranchissement et Internet	7 000,00
Missions, Réceptions	
Formation de bénévoles	
63A : 631 à 633 IMPOTS -TAXES LIES AUX FRAIS DE PERSONNEL	
Taxes sur salaires	
Taxes sur la formation continue	
Autres impôts et taxes	
63B : 634 à 639 AUTRES IMPOTS ET TAXES (à préciser)	
64 FRAIS DE PERSONNEL	
Salaires	259 995,00
Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	
Autres charges sociales	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION (à préciser)	
66 CHARGES FINANCIERES (à préciser)	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (à préciser)	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS :	
Dotations aux amortissements	
Dotations aux provisions	
69 IMPOTS SUR LES BENEFICES	
TOTAL DES CHARGES	310 867,00
RESULTAT EXCEDENTAIRE	
86 CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT(détail à fournir) <i>(charges supplétives à détailler et à reporter dans le compte 87)</i>	70 000,00
TOTAL GENERAL	380 867,00



**PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE"
BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2029**

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane

Adresse : 100 avenue de Londres 62400 Bethune

Nom et lieu d'implantation de l'Equipement : RPE - Route de la Victoire 62330 Isbergues

Personne à contacter : Brigitte THERACHE

Téléphone : 03,21,61,50,00

Mail : brigitte.therache@bethunebruay.fr

DETAIL DES PRODUITS

70 REMUNERATION DES SERVICES	
70623 Prestation de service reçue de la CAF	228 988,20
70642 Participations des usagers	
708 - Produits des activités annexes	
74 SUBVENTIONS	
741 Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
742 Subventions et prestations de service régionales	
743 Subventions et prestations de service départementales	
744 Subventions et prestations de service communales	
7451 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont prestation de service MSA)	2200,00
7452 Subventions d'exploitation CAF	
746 Subventions d'exploitation et prestations de service EPCI (intercommunalité) - Participation des communes	79 678,80
747 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	
748 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une autre entité publique (à préciser)	
75 PRODUITS DE GESTION (dont cotisations des adhérents)	
76 PRODUITS FINANCIERS (à préciser)	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (à préciser)	
78 REPRISE AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	
79 TRANSFERT DE CHARGES	
Remboursement de Sécurité Sociale et de prévoyance	
Remboursement de formation	
Remboursement d'assurance	
TOTAL DES PRODUITS	310 867,00
RESULTAT DEFICITAIRE	
87 CONTREPARTIE DES CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT (report du compte 86)	70 000,00
TOTAL GENERAL	380 867,00

Activité prévisionnelle Année N :

Nombre d'heures de travail hebdomadaire de l'Animateur : 35h pour 1ETP - 28h pour 0,80 ETP

Nombre d'Equivalent Temps Plein : 4,8 ETP

Fait le

à

**Imprimé certifié
conforme**

Qualité de signataire :

Cachet du partenaire



Signature

**PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE"
BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2030**

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane

Adresse : 100 avenue de Londres

Nom et lieu d'implantation de l'Equipement : RPE - Route de la Victoire 62330 Isbergues

Personne à contacter : Brigitte THERACHE

Téléphone 03,2161,50,00

Mail :brigitte.therache@bethunebruay.fr

44566 - TVA déductible

44571 - TVA collectée

DETAIL DES CHARGES

60 ACHATS	
Achats de prestations pour activités	14 000,00
Fournitures non stockables (eau,gaz,électricité,carburant) et fournitures de bure	2 500,00
Fournitures d'entretien / petit équipement	11 500,00
Alimentation	2 000,00
Autres	1 500,00
61 SERVICES EXTERIEURS	
Loyer et charges locatives	3 000,00
Entretien et réparations	4 670,00
Primes d'assurance	3 240,00
Etudes et documentation	900,00
62 AUTRES SERVICES	
Rémunération du personnel extérieur	300,00
Honoraires	
Transport d'activités et d'animation	
Déplacements du personnel et des bénévoles	500,00
Téléphone, Affranchissement et Internet	7 000,00
Missions, Réceptions	
Formation de bénévoles	
63A : 631 à 633 IMPOTS -TAXES LIES AUX FRAIS DE PERSONNEL	
Taxes sur salaires	
Taxes sur la formation continue	
Autres impôts et taxes	
63B : 634 à 639 AUTRES IMPOTS ET TAXES (à préciser)	
64 FRAIS DE PERSONNEL	
Salaires	265 195,00
Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	
Autres charges sociales	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION (à préciser)	
66 CHARGES FINANCIERES (à préciser)	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (à préciser)	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS :	
Dotations aux amortissements	
Dotations aux provisions	
69 IMPOTS SUR LES BENEFICES	
TOTAL DES CHARGES	316 305,00
RESULTAT EXCEDENTAIRE	
86 CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT(détail à fournir) <i>(charges supplétives à détailler et à reporter dans le compte 87)</i>	70 000,00
TOTAL GENERAL	386 305,00



**PRESTATION DE SERVICE "RELAIS PETITE ENFANCE"
BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2030**

Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane

Adresse : 100 avenue de Londres 62400 Bethune

Nom et lieu d'implantation de l'Équipement : RPE - Route de la Victoire 62330 Isbergues

Personne à contacter : Brigitte THERACHE

Téléphone : 03,21,61,50,00

Mail : brigitte.therache@bethunebruay.fr

DETAIL DES PRODUITS

70 REMUNERATION DES SERVICES	
70623 Prestation de service reçue de la CAF	234 426,20
70642 Participations des usagers	
708 - Produits des activités annexes	
74 SUBVENTIONS	
741 Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
742 Subventions et prestations de service régionales	
743 Subventions et prestations de service départementales	
744 Subventions et prestations de service communales	
7451 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont prestation de service MSA)	2200,00
7452 Subventions d'exploitation CAF	
746 Subventions d'exploitation et prestations de service EPCI (intercommunalité) - Participation des communes	79 678,80
747 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	
748 Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une autre entité publique (à préciser)	
75 PRODUITS DE GESTION (dont cotisations des adhérents)	
76 PRODUITS FINANCIERS (à préciser)	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (à préciser)	
78 REPRISE AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	
79 TRANSFERT DE CHARGES	
Remboursement de Sécurité Sociale et de prévoyance	
Remboursement de formation	
Remboursement d'assurance	
TOTAL DES PRODUITS	316 305,00
RESULTAT DEFICITAIRE	
87 CONTREPARTIE DES CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT (report du compte 86)	70 000,00
TOTAL GENERAL	386 305,00

Activité prévisionnelle Année N :

Nombre d'heures de travail hebdomadaire de l'Animateur : 35h pour 1ETP - 28h pour 0,80 ETP

Nombre d'Equivalent Temps Plein : 4,8 ETP

Fait le

à

**Imprimé certifié
conforme**

Qualité de signataire :

Cachet du partenaire



Signature